

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fahafahana – Tanindrazana – Fahamarinana

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET MADIO

**TRANSFERTS ENTRE LES MENAGES
ET RESEAUX DE SOLIDARITE
DANS L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO en 1997 :
Premiers résultats de l'enquête SET97**

Décembre 1997

MADIO (MAdagascar-Dial-Instat-Orstom) est un projet chargé d'apporter aux autorités malgaches un appui à la réflexion macro-économique. Une partie de ses travaux s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de l'appareil statistique national. Le projet est cofinancé par l'Union Européenne, l'Orstom et le Secrétariat d'Etat à la Coopération, pour une durée de quatre ans (1994-1998). Il est basé dans les locaux de la Direction Générale de l'Instat à Antananarivo.

Adresse :

Projet MADIO, Institut National de la Statistique, Bureau 308

B.P. 485, Anosy – Antananarivo 101, Madagascar

Tel : 22-258-32, 22-274-18 Fax : 22-332-50

AVANT-PROPOS

Les résultats de l'enquête SET97 (Santé-Education-Transferts) présentés ici s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations originales qui mérite d'être précisé.

1.- L'objectif principal : l'étude des transferts entre les ménages et leur impact économique.

Le projet MADIO mène au sein de l'INSTAT, pour le compte du Ministère des Finances et de l'Economie, une série d'études sur le processus de transition macro-économique en cours, et les perspectives à moyen terme de Madagascar. Un des axes principaux de la politique actuelle est la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, les autorités s'efforcent de mettre en place un environnement favorable au retour d'une croissance économique accélérée, durable et équitable. Parallèlement, elles cherchent à accroître la part et à améliorer l'impact des budgets sociaux (santé, éducation) sur la population.

Le volet « *transferts entre les ménages* » de l'enquête SET97, qui fait l'objet de la présente publication, a deux objectifs. D'une part, les transferts entre ménages constituent une composante du revenu disponible des ménages. En effet, dans des pays où le système de protection sociale institutionnalisée est encore embryonnaire, les réseaux de solidarité entre ménages jouent un rôle alternatif important pour tenter de couvrir les risques (santé, retraite, chômage, baisse des revenus d'activité) engendrés par les aléas de la conjoncture économique. Largement méconnus, parce que mis en oeuvre au niveau individuel, ces mécanismes sont susceptibles d'avoir des effets redistributifs non négligeables sur le pouvoir d'achat des ménages, et partant de remettre en question le ciblage des groupes vulnérables visés par les politiques de lutte contre la pauvreté. Certains auteurs ont même avancé que grâce à ce système généralisé de redistribution des revenus et des rentes, l'Afrique a réussi à éviter nombre d'explosions sociales qu'auraient dû provoquer plusieurs décennies de crise et de politiques contractionnistes. Il est vrai que les supports statistiques pour étayer cette thèse sont restés très lacunaires. L'enquête SET97 vient combler cette lacune à l'échelle de la capitale malgache.

D'autre part, la nature et l'intensité des transferts entre les ménages représentent une dimension fondamentale du mode de fonctionnement de la société, ancré à des traditions culturelles et historique particulières, comme en atteste par exemple la coutume du « fihavanana ». C'est un point d'entrée privilégié pour tester la spécificité de Madagascar relativement aux différentes formations sociales d'Afrique subsaharienne, en matière de cohésion sociale ou du rôle de l'institution familiale.

2.- Une méthodologie originale : une enquête en plusieurs phases dérivée du principe 1-2-3.

En plus de son intérêt thématique, cette enquête a un objectif d'ordre méthodologique. Il s'agit de mettre au point un dispositif d'enquêtes permettant de fournir des informations fiables, actualisées, et à un prix raisonnable, sur les différents aspects des conditions de vie de la population, susceptible d'être intégré de façon pérenne au sein du système national d'informations statistiques des pays en développement.

La solution expérimentée ici par l'enquête SET97 s'inscrit dans le cadre générique de l'enquête 1-2-3, élaborée par DIAL pour traiter la mesure économique du secteur informel. L'enquête 1-2-3 réalisée une première fois au Cameroun en 1993 par DIAL et la DSCN (Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale), puis une seconde fois à Madagascar en 1995 par MADIO et l'INSTAT, vient d'être reconnue comme l'un des meilleurs instruments pour aborder le secteur informel par le séminaire international organisé par AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne) à Bamako en mars 1994, intitulé « *Le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne* », qui en a recommandé sa mise en oeuvre à l'échelle du sous-continent.

Dès la publication des résultats de l'expérience camerounaise, EUROSTAT (Office Statistique des Communautés Européennes) s'est montré particulièrement intéressé par cette méthodologie. Au-delà de la question du secteur informel, EUROSTAT a suggéré l'adaptation de ce système d'enquêtes en plusieurs phases pour aborder les problèmes de santé et d'éducation, afin de répondre aux nouvelles orientations de la politique communautaire en matière d'aide au développement, qui font de la lutte contre la pauvreté un domaine d'intervention prioritaire. C'est donc en réponse à cette demande que MADIO, avec la collaboration de DIAL, a réalisé l'enquête SET97. SET97 constitue de ce point de vue le test pilote d'une méthode, dont nous espérons que les résultats présentés ci-après seront jugés suffisamment probants pour être reconduits dans d'autres pays.

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques dans l'agglomération d'Antananarivo, cette enquête donne une vision statistiquement représentative des conditions d'emploi, de la demande de soins et d'éducation ainsi que des transferts entre les ménages dans la capitale. Ainsi, la phase 1 (enquête-emploi 1997), décrit la structure et la dynamique du marché du travail (activité, emploi, chômage, revenus, etc.). Cette année les phases 2 et 3 (respectivement sur le secteur informel et la consommation des ménages) ont été remplacées par une seconde phase unique, abordant les trois thèmes mentionnés ci-dessus. Pour ce faire, un sous-échantillon de 1 000 ménages, tirés au hasard parmi les 3 000 que compte l'enquête-emploi, a été sélectionné et auquel on a appliqué le questionnaire.

L'avantage principal de cette enquête est de permettre de faire le lien entre, d'une part, les questions de santé, d'éducation et ici de transferts entre les ménages et, d'autre part, la situation socio-économique précise des personnes enquêtées. Cette articulation est fondamentale pour affiner le ciblage des politiques à mettre en oeuvre. SET97 vient donc soit combler une lacune (éducation, transferts), soit compléter des informations existantes (santé).

3.- Une collaboration scientifique réussie et multiforme

Signes évidents de la réussite de cette opération : la cohérence interne des résultats, les délais de réalisation des différentes étapes et le respect de calendriers mobilisant la collaboration de plusieurs équipes. En particulier, MADIO a travaillé en étroite collaboration avec les chercheurs de DIAL pour mener à bien cette opération. Tout spécialement, il convient de citer Nicolas RAZAFINDRATSIMA, responsable de l'enquête SET97, qui a dirigé l'ensemble des opérations de terrain et d'apurement des données pour les trois modules de l'enquête SET97. Il a aussi été le maître d'oeuvre du traitement des données et de la rédaction de la présente étude. Cette publication a été rédigée par Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Faly RAKOTOMANANA et François ROUBAUD.

4.- Financement et remerciements.

Le financement de l'enquête SET97 a été assuré par la Commission Européenne, et a bénéficié du soutien de l'ORSTOM, du Secrétariat d'Etat Français à la Coopération, et de l'INSTAT, notamment pour l'étape de saisie informatique des questionnaires.

Cette publication ne traite que du module transfert entre les ménages, qui peut être utilement complété par les deux autres publications portant sur l'éducation et sur la santé. Des analyses thématiques spécifiques feront l'objet de publications ultérieures.

Finalement, nous tenons à remercier l'équipe des enquêteurs et des superviseurs qui ont travaillé dans des conditions souvent difficiles, et bien sûr **l'ensemble des ménages qui ont accepté de répondre à cette enquête**, malgré une situation économique souvent difficile. Nous espérons que ces instants offerts gratuitement contribueront, à travers l'utilisation des résultats de ce travail, à oeuvrer dans le sens d'une politique sociale plus efficace et au service de l'amélioration du bien-être de la population.

ROUBAUD François PROJET MADIO

Liste des cadres de l'enquête Santé-Education-Transferts 1997 :

RAZAFINDRATSIMA Nicolas (MADIO, ORSTOM, responsable)
RAKOTOMANANA Faly (INSTAT, MADIO, responsable saisie) . RASOLONJATOVO Hanitriaina (INSTAT, collecte)
BARDON Rémi (DIAL, responsable apurement) RABEJOHARY Hanta (Consultant, collecte)
RATSIMANDRESY Rachel (Consultant, supervision enquête santé) RABEMIHAJA Hanitriaina (Consultant, collecte)
ANDRIANASOLO Faralahinavalona (INSTAT, saisie) RAKOTOMALALA Oliniaina (Consultant, collecte)
HENRI CHARLES Feno (Consultant, collecte) RAMAHEFARIVO Jean Bruno (Consultant, collecte)
RABEARISOA Volahanitra (INSTAT, saisie) RAVELONANDRO Dieudonné (Consultant, collecte)
RABEMANANJARA Irène (Consultant, collecte) RANDRIAMIARINA Dorothée (INSTAT, collecte)
RAKOTOBE Monique (INSTAT, saisie)
RAKOTONJOHARY Claude (INSTAT, collecte)

Résumé

Le *fihavanana*, ou solidarité, est une des valeurs fondamentales sur laquelle repose la société malgache. L'objectif du volet "transferts entre les ménages" de l'enquête SET97 est de décrire et de quantifier certaines manifestations de cette solidarité, d'en mesurer le poids économique et la portée redistributive.

Structure des ménages et formes de la cohabitation

La cohabitation à l'intérieur d'un même ménage, de par le partage que cela implique, peut être vue comme une manifestation de la solidarité. La cohabitation peut être un moyen de prise en charge des personnes dépendantes, telles les personnes âgées, les inactifs ou les chômeurs.

La capitale malgache se distingue des autres villes d'Afrique sub-saharienne par une forte prédominance de ménages nucléaires. Plus d'un ménage de l'agglomération d'Antananarivo sur deux est constitué uniquement de parents vivant avec leurs enfants, tandis que les ménages élargis ne représentent que 34%. En conséquence, les ménages de grande taille sont peu nombreux. L'étude de la composition des ménages montre par ailleurs que **la cohabitation a lieu essentiellement entre personnes apparentées.** En ne prenant pas en compte les domestiques, seulement 1% des ménages comprennent au moins une personne sans lien de parenté avec le chef de ménage.

Une étude détaillée des rapports de dépendance et des ressources des ménages permet de faire ressortir les catégories de ménage les plus vulnérables. **Les ménages constitués d'un couple sans enfant apparaissent comme les mieux lotis**, disposant de 279 000 Fmg par mois et par unité de consommation. En revanche, par rapport aux autres types de ménages, **les ménages monoparentaux sont les plus défavorisés** : un ménage nucléaire monoparental (composé d'un parent seul vivant avec un ou plusieurs enfants) dispose en moyenne de 110 000 Fmg par mois et par unité de consommation, tandis qu'un ménage élargi monoparental peut compter sur 120 000 Fmg par mois. Les politiques de redistribution des revenus doivent tenir de ces importantes disparités dans les ressources des ménages pour atteindre plus d'efficacité et d'équité.

Dans l'agglomération d'Antananarivo, 5% des jeunes enfants (âgés de 5-9 ans) ne vivent pas avec leur mère. **Comparé à certains pays d'Afrique sub-saharienne, la proportion d'enfants "confiés" est donc faible.** En fait, **la cohabitation entre parents et enfants est un phénomène massif qui perdure à tous les âges de la vie.** A 20-24 ans, plus d'un individu sur trois vit encore avec leurs deux parents, et ce n'est qu'au delà de 30 ans que la proportion d'individus vivant avec leurs parents devient négligeable. Mais de grandes différences apparaissent selon le sexe : **les femmes quittent plus tôt le foyer parental**, fait imputable en grande partie à la différence d'âge au mariage entre hommes et femmes. L'ampleur de la cohabitation parents-enfants peut également être appréhendée du côté des parents. **70% des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent avec au moins un de leurs enfants.** Il semble cependant que la cohabitation soit moins un moyen de prise en charge des parents âgés par leurs enfants que le reflet d'une assistance durable des parents à leurs enfants, notamment quand ces derniers ne sont pas encore insérés sur le marché du travail.

Les transferts entre les ménages

Une autre forme de solidarité est perceptible à travers *les transferts entre les ménages*. Un "transfert", ou une "aide", est défini comme un *flux monétaire ou matériel entre personnes habitant dans deux ménages différents*. **Au cours des 6 mois précédant l'enquête, deux tiers des ménages ont réalisé au moins un transfert avec un autre ménage.** 48% des ménages ont, au moins une fois, donné une aide à un autre ménage, et 40% ont été aidés au moins une fois. Les ménages ayant à la fois donné et reçu un transfert représentent 22%. Ces proportions sont plus faibles que ceux observés dans d'autres capitales d'Afrique sub-saharienne, ce qui s'explique en partie par la faiblesse relative des flux migratoires vers Antananarivo. Les migrants participent, en effet, de manière plus active aux transferts inter-ménages que les natifs. Par ailleurs, la richesse du ménage influe sur son taux de participation : **les ménages les plus riches donnent plus souvent que les plus pauvres.**

L'analyse du lien de parenté entre partenaires met en lumière la restriction des réseaux de solidarité à la famille proche, et notamment aux parents et aux enfants. Moins de 15% des partenaires des chefs ménages ne leur sont pas apparentés, ce qui montre que **la famille proche est l'institution qui garantit le plus la sécurité matérielle des individus.** Sur le plan géographique, **les solidarités sont essentiellement un fait de**

proximité, puisque trois quarts des partenaires résident à Antananarivo et sa périphérie. La capitale malgache est relativement isolée des autres régions du pays, et notamment du milieu rural, avec qui très peu de transferts ont été observés. Par ailleurs, il existe une importante segmentation des réseaux de solidarité : **les ménages défavorisés sont plus souvent associés à des partenaires eux-mêmes assez défavorisés.**

En nombre, les transferts monétaires constituent la majorité des transferts observés. Ces derniers prennent le plus souvent la forme de dons non remboursables, plutôt que de crédits, et sont assez réguliers, s'inscrivant dans la durée. En volume, **les aides en nature et en espèces versées par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont évaluées à 27 milliards de Fmg par an, et celles reçues à 34 milliards par an**, soit des montants globaux qui avoisinent, voire dépassent ceux des transferts institutionnels tels que les pensions de retraite et les bourses d'études. Le solde net de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis du reste du monde est donc positif. Ce résultat est dû en grande partie aux échanges réalisés avec l'étranger, qui, bien que peu nombreux, pèsent lourd en montant.

Les ménages publics et *les ménages privés formels* sont des donneurs nets d'aide, contrairement aux *ménages informels* et, surtout, aux *ménages chômeurs-inactifs* qui sont des receveurs nets. Pour l'ensemble des ménages, **le paiement des transferts est relativement faible : il représente 2,8% des revenus d'activité.** Pour les plus pauvres, cependant, 4% du revenu est consacré au paiement des transferts. Si l'on rapporte le solde net des transferts au revenu d'activité, mesurant ainsi la *pression sociale*, il apparaît un avantage net des *ménages chômeurs-inactifs*, qui voient leurs revenus d'activité croître de 24%. En revanche, du fait des solidarités, le revenu des *ménages publics* baisse de 2,1%.

Entre les générations, **le sens des transferts réalisés par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo est ascendant : ils vont des enfants vers les parents.** Du point de vue des inégalités, **l'impact des transferts spontanés entre les ménages sur la distribution des revenus d'activité est faible**, même s'ils permettent une redistribution en faveur des plus pauvres. En fait, ce n'est que chez ces derniers que le pouvoir redistributif des transferts n'est pas négligeable.

Les famangiana ou visites de solidarité

Les famangiana ou *visites de solidarité* constituent une autre forme de solidarité. Un famangiana est un geste de solidarité que les parents et les amis apportent à une famille (ou à un individu) à qui un événement heureux ou malheureux est arrivé. Traditionnellement, il comprend une première phase où les visiteurs manifestent verbalement leur solidarité et leur partage envers la famille visitée, et une seconde phase où un objet ou de l'argent, symbole de ce partage, est offert.

La pratique des visites de solidarité est encore très fortement ancrée dans la vie des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. En l'espace de trois mois, 77% des ménages ont réalisé au moins un famangiana, pratique qui touche tous les milieux sociaux, quelles que soient les caractéristiques considérées. Les décès constituent le premier motif des visites, suivis par les naissances et les visites de malade. Les anniversaires, par contre, font rarement l'objet de visites de solidarité. Ces variations du taux de participation selon le type d'événements considérés montrent que **la solidarité entre les ménages est plus intense et plus large en cas d'événement malheureux, comme le décès.** Par ailleurs, le taux de participation des ménages aux famangiana augmente avec l'âge et le revenu du ménage, signe que le réseau de relations s'élargit avec ces deux variables.

Les dépenses monétaires et en nature des ménages destinées aux famangiana se montent à 11,5 milliards par an. La moitié de cette dépense totale est consacrée aux mariages et aux décès, et ce sont les plus riches qui sont les principaux pourvoyeurs. La dépense moyenne des ménages ayant effectué au moins une visite se chiffre, quant à elle, à 71 000 Fmg par an. **Rapporté au revenu, les famangiana représentent 1,2% des revenus d'activité des ménages.** Cette part du revenu consacrée à la vie sociale est particulièrement élevée chez les ménages les plus pauvres, traduisant la forte pression sociale qui s'exerce sur eux.

Les cadeaux de mariage et les cadeaux d'anniversaire sont les plus coûteux, avoisinant 14 000 Fmg par visite. Les sommes offertes à l'occasion de la visite d'un malade ou d'un décès sont quatre fois moins onéreuses, en moyenne autour de 3 500 Fmg. Au total, **les visites les plus rarement pratiquées sont les plus coûteuses.**

I. - STRUCTURE DES MENAGES ET FORMES DE LA COHABITATION

L'étude de la structure des ménages est intéressante à plusieurs titres :

- la politique économique, en particulier celle qui vise à réduire la pauvreté, ne peut viser directement les individus. Le ménage est une entité plus facile à approcher, non seulement pour la mesure statistique, et par là le suivi de ces politiques, mais aussi pour la définition et le ciblage des actions à entreprendre. Rappelons que le ménage est une entité économique à part entière pour la comptabilité nationale. Un des objectifs de cette partie est donc de faire ressortir les catégories de ménage les plus vulnérables ;

- le concept de ménage est étroitement lié à celui de logement. Le ménage est, en effet, défini comme "*un groupe de personnes habitant sous le même toit, mettant en commun leurs ressources, prenant leurs repas ensemble, et reconnaissant l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage*". De ce fait, la taille et la structure des ménages, la tendance à la cohabitation, sont des facteurs clefs qui déterminent les besoins en logement ;

Mais le concept de ménage présente également un intérêt du point de vue de l'étude des réseaux de solidarité. La définition du ménage utilisée dans la mesure statistique repose, en effet, sur une idée de partage. Les personnes appartenant à un même ménage non seulement partagent un logement et de nombreux biens communs, mais affrontent aussi ensemble les aléas de la vie quotidienne. La cohabitation à l'intérieur d'un ménage peut donc être perçue comme une forme de solidarité, par laquelle la prise en charge des personnes dépendantes (enfants, inactifs, personnes âgées) pourrait être réalisée.

Cette partie a pour objectif de décrire la cohabitation entre individus, vue comme une forme de solidarité. Pour ce faire, deux démarches complémentaires sont effectuées : en premier lieu, l'accent est mis sur la structure des ménages. On cherche alors à repérer les formes de la cohabitation, la quantité de ressources mises en partage par les membres, la vulnérabilité (par les rapports de dépendance). En second lieu, l'étude est réalisée au niveau des individus. Cette fois, l'objectif est de faire ressortir les principaux traits des cycles de vie.

Notons cependant les limites d'une telle approche :

- une frange de la population est exclue du champ de l'enquête, du fait de la résidence hors d'un ménage ordinaire au moment de l'enquête (cas des malades hospitalisés pour une longue durée, des militaires des casernes, des élèves en internat, etc.). Dans cette population hors-champ figurent les sans-abris qui, pourtant, sont probablement les plus défavorisés ;

- le ménage, tel que défini dans l'énoncé précédent, n'est pas toujours aisé à repérer sur le terrain, notamment lorsque la cohabitation a une forme complexe ;

- le concept de chef de ménage pourrait être un simple artefact statistique, dont la portée réelle peut être discutée. De plus en plus de pays remplace le terme "*chef de ménage*" par celui de "*personne de référence*" ;

- l'approche utilisée est transversale, c'est-à-dire basée sur les données à un moment donné du temps. Or, l'étude du cycle de vie des individus au sein des ménages devrait se faire, dans l'idéal, à partir de données longitudinales.

IA - La structure des ménages de l'agglomération d'Antananarivo

Pour mettre en relief la structure des ménages de l'agglomération, à partir de leur composition, nous utilisons une nomenclature simple, qui permet de classer les ménages en six catégories :

- unipersonnel ;
- couple sans enfant ;
- nucléaire monoparental : ménages comprenant un adulte (chef de ménage) vivant avec un ou plusieurs de ses enfants ;
- nucléaire strict : comprenant un couple et un ou plusieurs de leurs enfants ;
- élargi monoparental : ménages comprenant un adulte chef de ménage, sans son conjoint et, au moins un autre membre n'appartenant pas à la famille nucléaire du chef de ménage (conjoint et enfants) ;
- ménage élargi : où vit au moins un couple, avec ou sans enfants, et des membres ne faisant pas partie de la famille nucléaire du chef de ménage.

Dans ces définitions, la présence de domestiques n'intervient pas.

Contrairement à d'autres capitales africaines, l'agglomération d'Antananarivo se distingue par une forte prédominance des ménages nucléaires. En effet, les ménages composés uniquement d'un couple avec des enfants (c'est-à-dire la famille nucléaire) représentent plus de la moitié des ménages. Si on y ajoute les ménages nucléaires monoparentaux, qui représentent près de 9% des ménages, et les couples sans enfant, **la proportion de ménages comprenant uniquement des membres d'une famille nucléaire est de 66%.**

Tableau 1
Répartition des ménages selon les caractéristiques du chef

%	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	Ensemble
Age							
Moins de 30 ans	39,9	31,6	6,7	17,1	14,8	9,9	16,7
30-39 ans	17,5	26,9	18,6	35,6	14,2	26,0	28,7
40-49 ans	9,9	11,8	39,7	30,3	17,6	29,3	27,5
50-59 ans	9,4	9,3	18,0	11,0	20,6	16,5	13,4
60 ans et plus	23,4	20,5	17,0	6,1	32,0	18,3	13,7
Sexe							
Homme	50,4	98,4	16,0	99,8	30,0	99,3	82,3
Femme	49,7	1,6	84,0	0,2	70,0	0,7	17,7
Statut d'activité							
Actif occupé	54,8	85,3	79,2	95,2	65,1	88,4	86,7
Elève, étudiant	13,8	0,4	0,3	0,1	2,7	0,0	1,1
Autre inactif, chômeur	31,5	14,3	20,5	4,8	32,2	11,7	12,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
% de ménages	5,3	5,7	8,8	52,0	10,5	17,7	100

Source : Enquête Emploi 1997, MADIO.

Par rapport à l'ensemble du pays, l'agglomération d'Antananarivo présente une proportion de ménages nucléaires légèrement plus élevée. En effet, d'après les données de l'enquête permanente auprès des ménages (EPM, 1993-1994), 60% des ménages malgaches sont constitués d'un couple sans enfant ou d'une famille nucléaire. En matière de structure des ménages, la différence entre la capitale et le reste du pays est donc faible.

Caractéristiques des chefs de ménage

Les personnes vivant seules sont, dans leur majorité, des jeunes de moins de 30 ans, pour la plupart en cours d'études, et des personnes âgées de 60 ans et plus. La forte présence de ces deux catégories, couplée à l'évolution du taux d'activité avec l'âge, fait que seulement 54% des personnes seules occupent un emploi, contre 87% pour l'ensemble des chefs de ménage. La répartition par âge des chefs de ménage vivant en couple sans enfant présente de fortes similitudes avec celle des personnes vivant seules, à savoir une prépondérance de jeunes de moins de 30 ans et de personnes âgées. On peut penser que les jeunes vivant en couple sans enfant sont dans une phase transitoire de leur cycle de vie, c'est-à-dire dans l'attente de leur premier enfant. En revanche, les personnes âgées se retrouvent seules ou uniquement avec leurs conjoints probablement après le départ de leurs enfants adultes. Contrairement aux personnes seules, cependant, les chefs des ménage en couple sans enfant sont, pour la plupart, des actifs occupés.

Les femmes sont à la tête de 17,7% des ménages. Elles dirigent surtout des ménages monoparentaux, c'est-à-dire sans la présence d'un conjoint. 84% des ménages nucléaires monoparentaux ont une femme pour chef de ménage, de même que 70% des ménages élargis monoparentaux. Les femmes vivant seules avec leurs enfants appartiennent en majorité à la tranche d'âge 40-49 ans, et sont pour la plupart veuves (56%) ou divorcées (29%). Ces femmes se retrouvent donc seules avec leurs enfants le plus souvent suite à une rupture d'union.

Taille des ménages et rapports de dépendance

Un ménage de l'agglomération d'Antananarivo comprend en moyenne 4,7 personnes, domestiques non pris en compte. La majorité des ménages (53%) compte entre 4 et 6 personnes. Seuls 17% des ménages comprennent 7 à 10 personnes, et très rares sont les ménages constitués de plus de 10 personnes.

A l'intérieur de chaque ménage, on compte en moyenne 1,8 enfants de moins de 15 ans et 0,2 personne âgée de 60 ans ou plus. En considérant que la population potentiellement active est celle âgée de 15 à 59 ans (60 ans étant l'âge légal de départ à la retraite), le rapport de dépendance brut, qui rapporte le nombre de personnes potentiellement à charge à celle potentiellement active est ainsi de 0,7. La baisse de la fécondité, en cours dans l'agglomération⁽¹⁾, diminuant la part des plus jeunes dans la population, devrait améliorer ce ratio de dépendance à moyen terme.

Cependant, pour prendre en compte correctement les rapports de prise en charge réelle à l'intérieur des ménages, il convient de distinguer plus finement les sources de revenus des membres. En effet, parmi la population de 15 à 59 ans, seuls 71% travaillent effectivement, les autres étant inactifs et, dans une moindre proportion, chômeurs. Des enfants de moins de 15 ans sont déjà incorporés sur le marché de travail, et des personnes de 60 ans et plus occupent encore un emploi. En faisant l'hypothèse que ce sont principalement les actifs occupés (définis au sens du BIT, c'est-à-dire ceux ayant travaillé au moins une heure la semaine précédant l'enquête) qui prennent en charge les inactifs et le chômeurs, le rapport de dépendance augmente à 1,3 inactifs par actif occupé.

¹⁾ Voir "L'état de santé de la population et la demande de soins dans l'agglomération d'Antananarivo en 1997, premiers résultats de l'enquête SET97", publication MADIO n° 9741/E, février 1998.

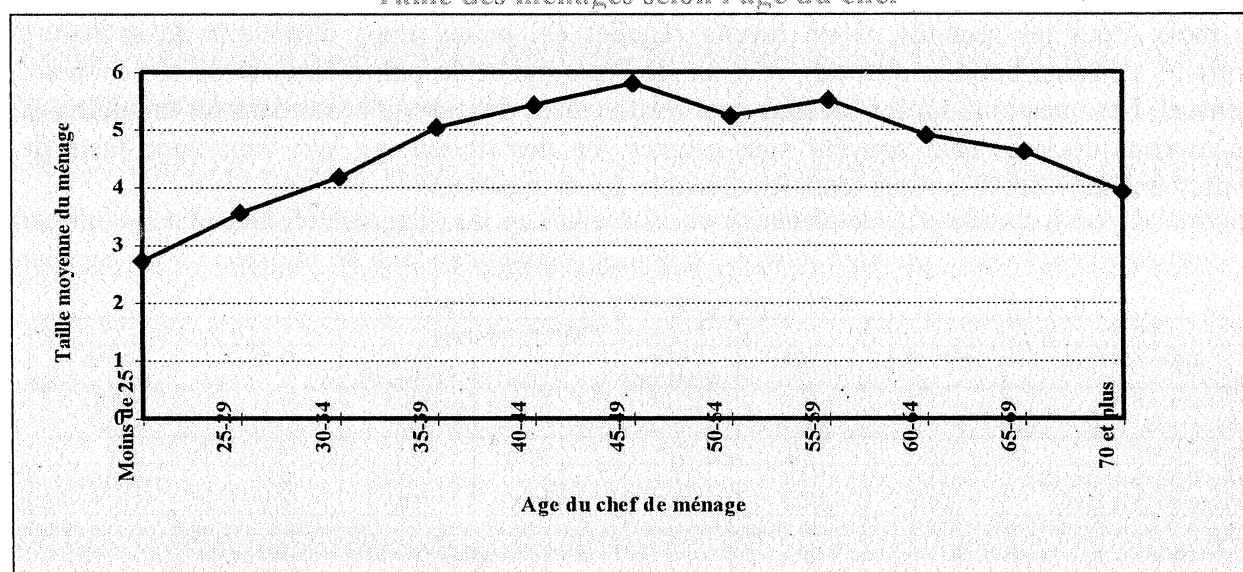
Tableau 2
Taille des ménages et rapports de dépendance

	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Élargi monoparental	Élargi	Ensemble
Groupes d'âge							
Moins de 5 ans	0,0	0,0	0,2	0,8	0,5	0,8	0,6
5-14 ans	0,0	0,0	1,0	1,4	1,0	1,5	1,2
15-59 ans	0,8	1,6	2,5	2,7	3,2	3,7	2,7
60 ans et plus	0,2	0,4	0,2	0,1	0,4	0,4	0,2
Actifs occupés	0,6	1,5	1,8	2,0	2,3	2,8	2,0
Inactifs	0,4	0,5	2,0	2,9	2,8	3,7	2,7
Taille moyenne	1,0	2,0	3,8	4,9	5,1	6,4	4,7
Inactifs/actifs	0,8	0,4	1,2	1,5	1,2	1,3	1,3

Source : Enquête Emploi 1997, MADIO. Domestiques non pris en compte. La rubrique « *Inactifs* » comprend aussi les chômeurs.

C'est pour les ménages constitués d'un couple sans enfant que ce rapport de dépendance est le plus favorable. Un actif de ce groupe prend en effet en charge 0,4 inactif, ce qui traduit des taux d'activités élevés. Au contraire, le ratio semble plutôt défavorable pour les ménages nucléaires au sens strict, qui affichent un ratio de 1,5 inactifs par actif. Les ménages monoparentaux et élargis ne semblent pas particulièrement défavorisés. Ceci traduit l'existence d'une mobilisation des membres de ces ménages pour subvenir aux besoins.

Graphique 1
Taille des ménages selon l'âge du chef



Source : Enquête Emploi 1997, MADIO.

L'évolution de la taille des ménages selon l'âge du chef nous informe sur le déroulement du cycle cohabitation-décohabitation entre parents et enfants. Avant 45-49 ans, la taille du ménage augmente, atteignant presque 6 personnes. Cette augmentation de la taille du ménage provient notamment de l'arrivée progressive des enfants. Mais au delà de 49 ans, la taille du ménage diminue, pour ne plus valoir que 4 personnes lorsque le chef de ménage est âgé de 70 ans et plus. Cette fois, le phénomène provient pour partie du départ des grands enfants, qui quittent le foyer parental pour former leur propre ménage. De par les évolutions actuelles de la fécondité, qui affiche une tendance à la baisse, la taille des ménages est, toutes choses égales par ailleurs, appelée à diminuer dans les années futures.

Le revenu des ménages

Une autre façon de mettre en relief les disparités entre les ménages est d'étudier le partage des ressources entre ses membres. Ceci permet d'affiner l'analyse du ratio de dépendance réalisé précédemment, en prenant en compte les disparités de revenus des différents membres des ménages.

Pour prendre en compte la structure par âge des ménages et l'existence d'économies d'échelle provenant de la vie commune, nous mesurons les besoins de chaque ménage en y comptant le nombre d'unités de consommation. Nous utiliserons l'échelle d'Oxford, qui attribue le coefficient 1 au premier adulte du ménage, 0,7 aux autres adultes de 15 ans ou plus, et 0,5 aux enfants de moins de 15 ans. Les domestiques membres du ménage sont pris en compte dans le nombre total d'unités de consommation, mais leurs revenus ne sont pas intégrés dans les ressources des ménages. L'échelle d'Oxford ayant été conçue à l'époque où les dépenses de consommation des ménages étaient très fortement consacrées à l'alimentation, elle nous semble bien adaptée au cas de l'agglomération d'Antananarivo.

Les sources de revenus du ménage sont regroupées en deux grandes catégories : d'une part, les revenus des personnes exerçant un emploi, d'autre part ceux des personnes n'exerçant pas d'emploi. Pour les premiers, nous disposons du revenu issu de l'activité principale, ramené au mois. Pour les seconds, si un revenu régulier est perçu, nous disposons de sa nature (retraite, pension, bourses d'études, revenus de l'épargne et du patrimoine) et de son montant mensuel. Les questions sur les revenus sont relativement délicates à poser dans les enquêtes, et les revenus déclarés sont souvent sous-estimés. La description qui suit veut donc juste de donner une idée des disparités entre les ménages selon le revenu.

Tableau 3
Revenus mensuels des ménages

Milliers de Fmg	Types de ménages						Ensemble
	Unipersonnel	Couple	Nucléaire monoparental	Nucléaire strict	Elargi monoparental	Elargi	
Revenus d'activité	141,0	461,0	271,5	402,6	370,1	533,7	400,4
Tous revenus	205,0	497,4	307,2	412,3	430,6	576,7	428,0
Nombre d'U.C.	1,0	1,8	2,8	3,4	3,6	4,4	3,3
Revenu d'activité par U.C.	137,8	258,6	96,9	119,0	102,8	121,0	120,6
Revenu total par U.C.	200,4	279,0	109,7	121,9	119,6	130,7	128,9

Source : Enquête Emploi 1997, MADIO. U.C. : unité de consommation. Les domestiques sont pris en compte dans le calcul du nombre d'unités de consommation, mais pas dans celui du revenu. Tous revenus : revenu de l'activité principale + revenu principal des inactifs.

Un ménage de l'agglomération perçoit en moyenne 400 000 Fmg de l'activité principale de ses membres. En comptant également les revenus perçus par les inactifs, ce revenu passe à 428 000 Fmg, soit une augmentation de 7%. Les revenus des ménages unipersonnels augmentent de manière sensible quand on considère les revenus hors-activité. Cela découle de la structure par âge de ce groupe, marquée par une présence importante de personnes âgées, qui perçoivent des retraites et des revenus du patrimoine et, dans une moindre mesure, d'étudiants, qui perçoivent une bourse. Pour les autres types de ménage, les revenus d'activité constituent, de loin, la source principale de revenu.

Le revenu par unité de consommation fait apparaître d'importantes disparités selon le type de ménage. Les couples sans enfant, dont le revenu mensuel avoisine 280 000 Fmg par unité de consommation, ont un niveau de vie plus de deux fois supérieur à celui des autres ménages. Les ménages monoparentaux sont plus défavorisés, avec à peine 120 000 Fmg par

mois et par unité de consommation. Les chefs de ménage femmes, qui essentiellement dirigent ces ménages, semblent ainsi se trouver dans une situation plus précaire que les chefs de ménages hommes.

Avant les 60 ans du chef de ménage, le niveau de vie d'un ménage augmente avec l'âge du chef de ménage. L'augmentation des revenus, qui découle de l'avancement en âge, permet donc de compenser l'augmentation de la taille du ménage, qui découle notamment de l'arrivée des enfants. Ainsi, les ménages dont le chef a moins de 30 ans ont un revenu par unité de consommation de 117 000 Fmg, tandis que ceux dont le chef a entre 50 et 59 ans en ont 143 000. Après 60 ans, le niveau de vie des ménages diminue : les ménages dont le chef a 60 ans ou plus ont un revenu par unité de consommation proche de ceux dont le chef a entre 30-39 ans. Ces ménages dirigés par une personne âgée tirent un quart de leurs revenus de ressources autres que l'activité. On pense notamment aux revenus du patrimoine et aux pensions de retraite.

IB - Les situations individuelles

L'analyse de la composition des ménages peut être complétée en étudiant les situations des individus au moment de l'enquête. Cela permet de voir, notamment, dans quels types de ménages les personnes supposées dépendantes (inactifs, enfants et personnes âgées) vivent, et sont ainsi pris en charge.

Statut à l'intérieur des ménages

L'étude du statut de l'individu au sein du ménage (que nous appréhendons par le lien de parenté avec le chef de ménage), est un indicateur de dépendance. L'accès au statut de chef de ménage, ou de conjoint de chef de ménage, peut être perçu comme un signe d'émancipation.

Tableau 4
Lien de parenté avec le chef de ménage selon l'âge

Age	Chef de ménage ou conjoint	Enfant du chef de ménage	Père ou mère du chef de ménage	Autre parent du chef de ménage	Non apparenté au chef de ménage	Total
Moins de 15 ans	0,0	84,7	0,0	15,0	0,3	100
15-19 ans	3,1	79,2	0,0	16,8	0,9	100
20-24 ans	28,2	52,5	0,0	18,3	1,0	100
25-29 ans	57,7	30,8	0,0	10,5	1,0	100
30-34 ans	77,1	15,4	0,0	7,0	0,5	100
35-39 ans	86,7	9,4	0,0	3,8	0,1	100
40-44 ans	91,9	4,1	0,1	3,6	0,2	100
45-49 ans	93,2	2,8	0,2	3,6	0,1	100
50-54 ans	94,6	1,9	1,6	1,9	0,0	100
55-59 ans	93,6	0,4	2,1	3,9	0,0	100
60 ans et plus	88,3	0,6	5,9	5,3	0,0	100
Ensemble	37,0	50,5	0,3	11,7	0,5	100

Source : Enquête Emploi 1997, MADIO. Domestiques non pris en compte.

Les personnes qui cohabitent sont, dans une écrasante majorité, des apparentés. En excluant les domestiques, seulement 0,5% des individus n'ont aucun lien de parenté avec le chef de leur ménage. De ce fait, à un niveau agrégé, seuls 1,4% des ménages comprennent des membres non apparentés au chef de ménage, ce qui montre que **la cohabitation a lieu essentiellement entre personnes apparentées.**

Dès l'âge de 25-29 ans, la majorité des individus de chaque génération est chef de ménage ou conjoint de chef de ménage. Cela signifie une certaine autonomie, puisque être chef de ménage, conformément à la définition utilisée, veut dire vivre dans un logement indépendant. La proportion de chefs de ménage ou de conjoints de chef de ménage augmente jusqu'à 50-54 ans, pour descendre par la suite. Aux âges élevés, les chefs de ménages ou conjoints restent majoritaires, mais une part non-négligeable (5,9%) des individus sont "père ou mère du chef de ménage".

Naturellement, les plus jeunes sont, dans leur majorité, enfants du chef de leur ménage⁽²⁾. De par la prépondérance des jeunes, les "enfants de chef de ménage" constituent ainsi plus de la moitié de la population. Cependant, les moins de 15 ans n'ont pas tous le statut d'enfant de chef de ménage : 15% d'entre eux sont des "autres parents" du chef de ménage. Il peut s'agir notamment des petits-enfants, ou bien de neveux ou nièces. De l'autre côté, 15% des 30-34 ans sont encore des "enfants du chef de ménage", ce qui est un signe d'une cohabitation prolongée entre parents et enfants.

Un autre aspect intéressant à étudier est le statut des migrants dans leur ménage. Cela permet de se faire une idée de la manière dont les migrants intègrent la ville et de la raison de leur migration. Les calculs sont réalisés sur les tranches d'âge de 10 à 39 ans, où les proportions de migrants sont les plus élevées.

Tableau 5
Statut dans le ménage selon l'âge et la durée écoulée depuis l'arrivée à Antananarivo

Age actuel et durée écoulée depuis l'arrivée à Antananarivo	Statut dans le ménage					Total
	Chef de ménage ou conjoint	Enfant du chef de ménage	Autre parent du chef de ménage	Non apparenté au chef de ménage	Domestique	
10-19 ans						
Moins de 5 ans	3,0	32,0	38,5	0,4	26,0	100
5 ans ou plus	1,6	79,3	16,8	1,5	0,8	100
Non migrant	1,3	83,1	12,0	0,6	3,0	100
Ensemble	1,4	78,8	14,5	0,6	4,7	100
20-29 ans						
Moins de 5 ans	42,3	14,3	28,1	5,1	10,1	100
5 ans ou plus	50,0	32,7	14,5	0,7	2,0	100
Non migrant	38,6	46,5	12,5	0,5	1,9	100
Ensemble	40,6	41,3	14,3	1,0	2,8	100
30-39 ans						
Moins de 5 ans	80,7	2,3	9,4	4,5	3,1	100
5 ans ou plus	89,3	5,8	4,4	0,0	0,5	100
Non migrant	78,3	15,4	5,5	0,0	0,9	100
Ensemble	80,8	12,5	5,4	0,3	0,9	100

Source : Enquête Emploi 1997, MADIO.

Dans les années qui suivent immédiatement leur arrivée, les migrants sont plus souvent "autres parents du chef de ménage" que les natifs. On observe également, chez les migrants, une proportion plus élevée de personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage. Une des modalités d'intégration des migrants, à leur arrivée, est donc d'être hébergés par des personnes qui leur sont apparentées. Par contre, à âge donné, les migrants de longue date sont plus souvent à la tête d'un ménage que les natifs. Ainsi, à 20-29 ans, 50% des migrants arrivés depuis plus de cinq ans sont chefs de ménage ou conjoints de chef de ménage, contre 39% des natifs. A 30-39 ans, ces proportions sont respectivement de 89% et de 78%. **C'est le signe d'une émancipation, ou bien d'un accès à l'indépendance plus rapide chez les migrants.**

2) "Enfant du chef de ménage" signifie ici enfant naturel.

Par ailleurs, **plus du quart des migrants de 10-19 ans dont la durée de migration est inférieure à 5 ans ont le statut de domestique**. Ceci montre que la recherche d'un emploi pourrait être une raison de la venue de ces jeunes adolescents à Antananarivo.

La cohabitation entre parents et enfants

Etant données la prépondérance des ménages nucléaires et l'ampleur de la cohabitation entre personnes apparentées dans la population, nous nous sommes intéressés, dans un dernier temps, à un aspect particulier de ce phénomène. Il s'agit de la co-résidence entre parents et enfants, dont une étude détaillée est possible à partir des données de l'enquête SET97.

La proportion d'enfants ne vivant pas avec leurs parents, alors que ceux-ci sont en vie, est un indice de l'ampleur de ce qu'on appelle "le confiage des enfants". Des auteurs ont souligné l'importance de ce phénomène dans certains pays d'Afrique sub-saharienne, et il est intéressant d'en mesurer l'étendue dans la capitale malgache.

En ce qui concerne les adultes et les personnes âgées, la cohabitation parents-enfants pourrait être le reflet de l'assistance plus ou moins prolongée fournie par les parents à leurs enfants ou, au contraire, un soutien fourni par les enfants à leurs parents âgés. Mais il est difficile de trancher précisément sur le sens des flux d'entraide à l'intérieur des ménages, en l'absence de données sur les transferts intra-ménages.

Tableau 6
Proportion d'individus vivant avec ses parents selon l'âge

Age	Les deux parents	Mère seule	Père seul	Aucun parent	Total
5-9 ans	77,8	14,5	2,6	5,2	100
10-14 ans	72,4	12,3	3,7	11,5	100
15-19 ans	57,0	18,5	4,1	20,5	100
20-24 ans	36,0	14,0	4,4	45,7	100
25-29 ans	20,0	9,3	2,4	68,4	100
30-34 ans	6,9	6,5	0,7	86,0	100
35-39 ans	3,0	5,9	0,6	90,6	100
40 ans ou plus	1,3	2,2	0,3	96,2	100
Ensemble	35,4	10,2	2,3	52,1	100

Source : Enquête SET97, MADIO.

Un quart des enfants de 5 à 14 ans ne vivent pas avec leurs deux parents. Chez les 5-9 ans, la proportion d'enfants ne vivant avec aucun de leurs parents est cependant assez faible : 5,2%, qui tombe à 5% chez les enfants dont au moins un des parents est en vie. La raison de la non-cohabitation des jeunes enfants avec leurs parents n'est donc que rarement le décès de ces derniers. Notons qu'il n'y a pas de différence marquée suivant le sexe de l'enfant.

En l'absence d'un des deux parents, c'est souvent avec sa mère que l'enfant vit. C'est chez les adolescents de 15-19 ans que la proportion d'individus vivant avec seulement leur mère est la plus élevée, atteignant un sur cinq. Cependant, au regard des chiffres observés dans certains pays d'Afrique sub-saharienne, **la proportion d'enfants "confiés"**, définie comme ceux ne vivant pas avec leur mère, **est plutôt faible dans l'agglomération d'Antananarivo**. Ainsi, selon les enquêtes mondiales de fécondité, menées au milieu des années 1980, dans les régions centrales, australes et de Yaoundé, au Cameroun, 27% des enfants de 5-9 ans ne

résidaient pas avec leur mère ; au Kenya, dans les régions centrales et de Nairobi, cette proportion était de 11%⁽³⁾.

A 20-24 ans, la proportion d'individus vivant avec leurs deux parents est encore de 36%. Ce n'est qu'au delà de l'âge de 30 ans que ce pourcentage diminue sensiblement. Mais de grandes différences apparaissent selon le sexe : **les femmes quittent en effet plus le foyer parental que les hommes**. Ceci provient notamment des différences d'âges au mariage, puisque les femmes fondent généralement un foyer plus jeunes que les hommes.

La cohabitation avec les parents est étroitement liée à l'insertion sur le marché du travail, d'une part, au statut matrimonial, d'autre part. Les pourcentages d'individus cohabitant avec leurs parents sont sensiblement plus élevés chez les inactifs ou chômeurs et chez les célibataires. Par exemple, à 25-29 ans, 50% des hommes inactifs ou chômeurs vivent avec au moins un parent actif, contre 22% des hommes exerçant un emploi. De même, 67% des hommes de 25-29 ans célibataires vivent avec au moins un de leurs parents, contre 8% des mariés ou en union libre. Les enfants restent donc assistés par leurs parents tant qu'ils n'occupent pas encore d'emploi et tant qu'ils n'ont pas fondé leur propre famille.

Nous nous intéressons maintenant à la situation des personnes âgées (60 ans ou plus), en vérifiant s'il existe une prise en charge en leur faveur à travers la cohabitation avec un ou plusieurs enfants. Dans les résultats qui suivent, les enfants pris en compte sont ceux âgés de 5 ans ou plus.

Tableau 7
Proportion d'individus de 60 ans et plus vivant avec leurs enfants

%	Sexe		Statut d'activité		Ensemble
	Homme	Femme	Actif occupé	Inactif	
Au moins un enfant	72,1	68,2	72,9	68,2	70,0
Au moins un enfant actif	57,6	58,2	65,2	53,3	57,9

Source : Enquête SET97, MADIO. Lecture : 72,1% des hommes de 60 ans ou plus vivent avec au moins un de leurs enfants.

70% des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent avec au moins un de leurs enfants, et 58% vivent avec au moins un enfant actif. Ces proportions varient peu suivant le sexe de la personne âgée. En revanche, des différences apparaissent selon le statut d'activité. Les personnes âgées qui n'exercent pas d'emploi sont en effet 53% à vivre avec un ou plusieurs enfants actifs, contre 65% de celles qui travaillent. Ce résultat infirme l'hypothèse d'une assistance des enfants actifs à leurs parents inactifs âgés à travers la cohabitation. En effet, une telle assistance devrait se refléter par une proportion plus élevée de parents sans emploi résidant avec un ou plusieurs enfants actifs. **Les parents inactifs ne sont donc pas massivement pris en charge par la cohabitation avec leurs enfants qui travaillent**. Au contraire, ce sont plutôt les parents âgés, quand ils sont actifs, qui continuent d'assister leurs enfants inactifs.

Dans l'agglomération d'Antananarivo, la cohabitation entre parents et enfants est un phénomène massif, qui touche une grande partie des ménages, et qui perdure à tous les âges de la vie. Cette cohabitation semble être moins une assistance des enfants envers leurs parents âgés que l'inverse. En fait, la cohabitation avec les parents profite surtout aux enfants, leur apportant un soutien non négligeable, notamment dans l'attente d'une insertion sur le marché du travail ou avant de fonder son propre foyer.

3) Page H.J (1989) : "Childrearing versus childbearing : coresidence of mother and child in Sub-Saharan Africa", in *Reproduction and social organization in Sub-Saharan Africa*, Lesthaeghe R.J. (éd), University of California Press.

II.- LES TRANSFERTS ENTRE LES MENAGES

Une des valeurs sur laquelle est fondée la société malgache est celle de *fihavanana*. Ce terme, difficilement traduisible, évoque pour chaque être humain "l'impérieuse obligation morale de considérer son voisin, de quelque origine qu'il soit, comme son parent (*havana*, racine du mot *fihavanana*), comme son frère"⁽⁴⁾. Il se traduit par une attitude bienveillante à l'égard de l'autre, ce qui amène à faire des gestes de solidarité et de partage, notamment en cas de difficultés. Un proverbe malgache illustre bien cet esprit de solidarité et de partage : "*trano atsimo sy avaratra ka izay tsy mahalena ialofana*" : quand deux maisons sont voisines, on se réfugie dans celle où le toit ne fuit pas (indépendamment du propriétaire).

Cette définition succincte du *fihavanana* conduit à poser trois questions d'intérêt économique et sociologique :

- d'abord, puisque le *fihavanana* se traduit dans les faits par des flux matériels ou monétaires, quelle est la valeur et la portée économique de ces flux ?
 - ensuite, si le *fihavanana* était une pratique très répandue, voire obligatoire dans la société malgache traditionnelle, on se demande ce qu'il en est dans la société contemporaine, dans laquelle se mêlent tradition et modernité et où un brassage de populations d'origines diverses commence à apparaître ;
 - enfin, quelle est, au niveau des ménages, la charge liée à la pratique du "*fihavanana*" ?
- En d'autres termes, il est intéressant de mesurer la *pression sociale* qui s'exerce sur les ménages.

IIA - Champ de l'étude

L'enquête SET97 comprend un volet "transfert", destiné à décrire et à mesurer les flux économiques engendrés par les solidarités entre les ménages. Les manières de s'entraider (de pratiquer le *fihavanana*) sont cependant multiples et complexes, et ne peuvent être toutes étudiées dans une enquête statistique à grande échelle. Nous nous sommes donc restreints aux solidarités qui ont donné lieu à un flux matériel ou monétaire. Plus précisément, un transfert est défini comme *un flux matériel ou monétaire entre personnes de ménages différents*.

Les transferts étudiés ici sont ceux destinés à soutenir matériellement une personne ou un ménage en difficulté. Ceci inclut les dons gratuits (c'est-à-dire sans contrepartie économique directe : travail, argent ou bien matériel) d'argent ou de biens matériels ; sont également inclus les prêts d'argent ou de biens matériels (*fisamborana*), c'est-à-dire la donation d'argent ou de biens, avec remboursement *sous la même forme et sans ou avec de faibles intérêts* à une date ultérieure. Afin d'exclure les prêts à but lucratif ou commercial, un prêt avec intérêt n'est considéré comme une aide que si le taux d'intérêt réel est négatif ou nul, soit si le taux d'intérêt nominal appliqué est inférieur à 10% par an environ.

La définition utilisée amène à faire les remarques suivantes :

- on étudie les transferts entre personnes vivantes, ce qui exclut les héritages quelle qu'en soit la forme ;

4) Jacques RABEMANAJARA

- on s'intéresse uniquement aux transferts entre les ménages. Tous les dons, prêts, échanges réalisés entre les membres d'un même ménage sont exclus. De même, sont exclus les dons ou les prêts entre les ménages et les institutions (associations, banques, entreprises, administrations, etc.), que la dite institution soit officiellement reconnue ou non ;

- on exclut également l'achat de biens et de services, c'est-à-dire le fait d'échanger des biens matériels ou des services contre de l'argent. On exclut aussi les trocs (échange de biens matériels contre d'autres biens matériels).

- les services rendus ne sont pas comptabilisés comme une aide. Les services gratuits rendus, les échanges argent-service, bien matériel-service ou service-service ne sont donc pas pris en compte.

Les questions ont été posées au chef de ménage ou à son conjoint. Il se peut donc que les transferts réellement reçus ou donnés par les ménages soient sous-estimés, notamment si des membres secondaires du ménage ont réalisé des transferts, sans que le chef de ménage en ait été informé. Les ménages ont été interrogés d'une part sur les aides qu'ils ont versées, d'autre part sur celles qu'ils ont reçues. La période de référence porte sur les six mois ayant précédé l'enquête.

Dans cette partie, nous utiliserons indifféremment le terme "aide" ou "transfert" pour désigner les flux monétaires ou matériels entre les ménages définis ci-dessus.

IIB - Les réseaux de solidarité

L'insertion dans les réseaux de solidarité

Au cours des 6 mois précédant l'enquête, deux tiers des ménages ont réalisé au moins un transfert avec un autre ménage. 48% des ménages ont, au moins une fois, donné une aide à un autre ménage, et 40% ont été aidés au moins une fois. Les ménages ayant à la fois donné et reçu un transfert représentent 22%.

Tableau 8
Fréquence des transferts par type de ménages

%	Aucun transfert	Ayant donné seulement	Ayant reçu seulement	Ayant donné et reçu	Total
Sexe du chef					
Homme	34,5	29,3	13,8	22,3	100
Femme	29,6	14,8	36,7	18,9	100
Quartile du revenu par tête					
Q1	34,0	18,8	28,9	18,3	100
Q2	40,8	21,3	17,5	20,5	100
Q3	35,3	27,7	15,1	21,8	100
Q4	24,5	39,2	10,0	26,2	100
Statut migratoire du chef					
Natif	36,1	25,3	17,3	21,3	100
Migrant	28,2	30,1	19,1	22,6	100
Ensemble	33,7	26,8	17,9	21,7	100

Source : Enquête SET97, MADIO.

Ces taux de participation sont plus faibles que ceux observés dans certains pays d'Afrique sub-saharienne : en 1978-1979, à Abidjan (Côte d'Ivoire), plus de trois ménages sur quatre ont effectué au moins un transfert d'argent ou de biens à titre d'aide à un autre ménage ivoirien⁽⁵⁾. Cette proportion atteint même 90% à Yaoundé (Cameroun) en 1993⁽⁶⁾. Dans

5) DELPECH B. (1983) : "La solidarité populaire abidjanaise", Cahiers de l'ORSTOM, Sciences Humaines, Vol XIX, n°4.

6) ROUBAUD F. (1993) : "Consommation et conditions de vie des ménages à Yaoundé" DIAL/DSCN, Paris.

l'agglomération d'Antananarivo, un tiers des ménages n'a ni donné, ni reçu d'aide pendant les 6 mois précédant l'enquête, et se trouve donc totalement exclu (ou s'exclut lui-même) des réseaux de solidarités financière et matérielle.

La faiblesse des flux migratoires vers Antananarivo, comparativement à ceux observés dans d'autres capitales africaines, explique en partie ce niveau peu élevé des taux de participation. Les migrations ont, en effet, souvent été soulignées comme un des principaux déterminants des comportements en matière de transferts. La migration ferait partie d'une stratégie d'amélioration des niveaux de vie des ménages des zones rurales, qui enverraient un ou plusieurs des leurs en ville pour travailler, afin que ceux-ci leur octroient des transferts en retour.

Effectivement, on observe une relation entre statut migratoire et taux de participation aux transferts. Seuls 28% des chefs de ménages migrants n'ont ni donné ni reçu de transferts pendant les 6 mois ayant précédé l'enquête, contre 36% chez les natifs. Ce pourcentage est encore plus faible pour les migrants récemment installés dans l'agglomération, puisque 17% seulement de ceux arrivés depuis moins de 5 ans n'ont pas fait de transfert. Ces derniers sont 63% à avoir donné une aide, proportion nettement plus élevée que pour l'ensemble des ménages. La faible proportion de migrants dans la population explique donc la faiblesse relative du taux participation.

La richesse du ménage influe également sur son taux de participation. L'effet du revenu est double : d'une part, il détermine la capacité de financement d'un ménage. D'autre part, la richesse confère un certain statut social, qui agit sur la probabilité d'être sollicité par l'entourage. On peut penser que les ménages riches, de par leur position sociale privilégiée, sont plus sollicités pour donner des transferts.

Pour ces raisons, la proportion de ménages ayant donné une aide financière croît avec le revenu par tête. Seulement 37% des ménages du premier quartile ont fourni une aide, contre 65% de ceux du dernier quartile. En revanche, la richesse joue peu sur la probabilité de recevoir une aide. Certes, les ménages du premier quartile ont plus souvent reçu un transfert. Mais, dans les trois autres quartiles, la proportion de ménages en ayant reçu est la même : 37%. Le fait que les ménages dirigés par une femme soient plus pauvres explique aussi que ceux-ci reçoivent plus souvent des transferts que les autres.

Le statut du chef de ménage dans l'emploi, de par le fait qu'il est étroitement lié au revenu, influe également sur les comportements sociaux. Les « ménages formels » et les « ménages publics »⁽⁷⁾ sont plutôt des donneurs de transferts. Respectivement 62% et 57% de ces ménages ont donné de l'argent ou des biens à d'autres ménages. De l'autre côté, les « ménages chômeurs ou inactifs » sont plutôt des receveurs de transferts, ce qui confirme l'existence d'une assistance de la société à leur endroit.

Il semble exister un lien entre le fait de donner et le fait de recevoir une aide. En effet, 65% des ménages n'ayant pas donné d'aide n'en ont pas reçu (contre 60% pour l'ensemble des ménages). De même, 45% des ménages ayant donné une aide en ont reçu (contre 40% pour l'ensemble des ménages). Même si les différences sont faibles, elles sont néanmoins statistiquement significatives, et permettent d'affirmer que **la probabilité de recevoir une aide**

7) Cette appellation renvoie au secteur où le chef de ménage exerce son emploi. Ainsi, "ménage public" signifie ménage dont le chef travaille dans le secteur public. "Ménage chômeur-inactif" signifie ménage dont le chef est chômeur ou inactif.

est plus élevée chez ceux qui en ont donné. Il ressort donc que les ménages ont un comportement de réciprocité vis-à-vis des transferts, bien que le sens de la causalité ne soit pas clair.

Liens de parenté entre partenaires

Une première approche des réseaux de solidarité peut être menée en analysant les liens de parenté entre partenaires. La famille constitue-t-elle la principale institution garantissant la sécurité matérielle des individus, ou, au contraire, les réseaux de solidarités sont-ils étendus au-delà de la parentèle?

Tableau 9
Répartition des partenaires selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Caractéristiques du ménage	Lien de parenté avec le chef de ménage (%)						Nombre moyen de partenaires
	Père, mère du chef ou du conjoint	Enfants	Frères et soeurs	Conjoint et autres parents	Non apparenté	Total	
TRANSFERTS DONNES							
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	53,5	3,6	17,6	8,1	17,3	100	1,9
30-39 ans	55,6	4,2	13,1	13,6	13,5	100	2,0
40-49 ans	50,1	15,2	17,3	6,4	10,9	100	1,9
50-59 ans	30,8	40,9	6,4	12,2	9,6	100	1,7
60 ans ou plus	15,9	52,6	4,2	10,4	16,9	100	1,4
Quartile du revenu par tête							
Q1	48,4	16,2	13,0	6,0	16,4	100	1,9
Q2	48,4	10,0	19,3	10,5	11,7	100	1,8
Q3	55,4	14,7	6,4	12,4	11,1	100	1,8
Q4	46,2	12,7	16,9	10,6	13,6	100	2,0
Ensemble des ménages	49,3	13,3	14,1	10,2	13,1	100	1,9
TRANSFERTS RECUS							
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	56,8	0,9	11,9	12,6	17,9	100	1,4
30-39 ans	44,0	4,4	30,6	9,3	11,7	100	1,5
40-49 ans	25,7	16,3	36,3	7,0	14,7	100	1,7
50-59 ans	1,7	74,8	2,5	7,7	13,4	100	2,0
60 ans ou plus	0,5	81,0	6,2	6,4	5,9	100	2,3
Quartile du revenu par tête							
Q1	28,6	32,0	18,1	9,3	12,0	100	1,7
Q2	18,3	41,5	21,1	5,5	13,7	100	1,7
Q3	25,9	43,7	12,7	11,2	6,6	100	1,9
Q4	25,2	27,0	22,1	7,1	18,6	100	1,6
Ensemble des ménages	24,7	36,3	18,3	8,4	12,4	100	1,8

Source : Enquête SET97, MADIO. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert. La colonne frères-soeurs inclut aussi les beaux-frères et belles-soeurs.

Lecture : 53,5% des personnes à qui les chefs de ménage de moins de 30 ans ont donné une aide sont leurs parents ou beaux-parents.

L'analyse du lien de parenté entre partenaires met en lumière l'intensité des solidarités entre parents et enfants. Trois fois sur cinq, la personne que le ménage aide ou qui l'aide est, soit le père ou la mère du chef de ménage ou de son conjoint, soit un de ses enfants. Au sein de ce cercle familial restreint, la relation varie fortement avec l'âge : lorsque le chef de ménage est jeune, les partenaires en matière de transferts, qu'il s'agisse de donner ou de recevoir, sont les parents et les beaux-parents. Lorsque le chef de ménage est âgé, les partenaires sont les enfants. 80% des personnes qui ont aidé un chef de ménage de 60 ans ou plus font ainsi partie de sa descendance. Comme les transferts sont très concentrés entre parents et enfants, l'ampleur de la cohabitation entre ces personnes explique également la faiblesse des taux de participation observés dans la partie précédente.

En dehors de ces "transferts verticaux" entre parents et enfants, les autres partenaires en matière de transferts sont surtout les frères et soeurs du chef de ménage ou de son conjoint, et plus rarement un conjoint vivant hors du ménage ou d'autres parents. Les partenaires non apparentés au chef de ménage sont rares. **L'institution qui garantit le plus la sécurité**

matérielle des individus reste donc la famille proche. La cohésion sociale de la population de la capitale se cristallise sur la solidarité familiale.

Le nombre de partenaires est un indicateur de la taille du réseau de relations de chaque ménage, et donne une idée de son assise sociale (son *capital social*). Disposer d'un nombre élevé de partenaires potentiels pourrait être, en effet, un atout pour sa sécurité matérielle. Remarquons cependant que mesurer le capital social uniquement à partir du nombre de partenaires ayant fait des transferts avec le ménage est très imparfait : d'une part, on ne connaît pas le nombre potentiel de partenaires du ménage, puisqu'on ne connaît que les partenaires ayant donné ou reçu une aide. D'autre part, les capacités matérielles de ces partenaires nous sont inconnues.

Chaque ménage ayant participé a, en moyenne, aidé 1,9 personnes hors-ménage. Ce nombre est plus faible chez les personnes âgées (60 ans ou plus), qui n'ont aidé que 1,4 personnes. Il varie peu avec le revenu, à l'exception d'une légère augmentation du nombre de partenaires aidés chez les ménages du quartile le plus riche. Contrairement aux transferts donnés, le nombre de partenaires de qui le ménage a reçu des transferts laisse apparaître une tendance claire : **plus l'âge augmente, plus le réseau de personnes qui aident le ménage s'élargit.** Les ménages dont le chef a moins de 30 ans ont reçu un transfert de 1,4 personnes en moyenne, alors que ce nombre est de 2,3 chez les ménages dont le chef a 60 ans ou plus.

Les ménages dirigés par un migrant assistent un plus grand nombre de personnes que ceux dirigés par les natifs. Un ménage dont le chef est un migrant a aidé, en effet, 2 personnes, contre 1,8 pour ceux dirigés par un natif. Le nombre de partenaires des migrants a cependant tendance à diminuer avec la durée de résidence à Antananarivo. Cela peut être le signe d'un relâchement progressif des liens entre les migrants et leur région d'origine à mesure qu'ils s'intègrent à la capitale. Mais cela pourrait également provenir du fait que la famille du migrant le rejoint à Antananarivo au bout d'un certain temps, puisque dans le cas où il y a co-résidence, il n'est plus nécessaire pour le migrant d'envoyer des transferts à sa famille.

Pour tenter de vérifier si, chez les migrants, l'intensité des liens avec la famille proche s'amenuise avec la durée de résidence, nous avons calculé la probabilité d'avoir effectué un transfert avec chaque type de partenaire quand au moins un de ceux-ci vit en dehors du ménage. Ceci permet d'affiner le calcul du taux de participation, en contrôlant la survie des partenaires potentiels et la cohabitation. Rappelons que, par définition, un transfert n'est observé que si les partenaires ne cohabitent pas à l'intérieur du même ménage.

Tableau 10
Probabilité d'avoir effectué un transfert avec un partenaire hors-ménage

Type de partenaire	Statut migratoire du chef de ménage et durée d'arrivée à Antananarivo				
	Migrant de moins de 5 ans	Migrant de 5 ans ou plus	Ensemble des migrants	Natifs	Total
Père, mère du chef ou du conj.	69,3	55,8	58,8	48,3	51,6
Enfant	90,7*	54,3	57,5	56,5	56,8
Frère ou soeur, beau-frère ou belle-soeur	24,2	18,8	19,9	17,1	18,0

Source : Enquête SET97, MADIO. Lecture : 69,3% des ménages dont le chef est un migrant arrivé depuis moins de 5 ans, ayant au moins un père, mère, beau-père ou belle-mère vivant hors du ménage, ont fait un transfert (donné ou reçu) avec ce ou ces parent(s). (*) : calcul portant sur moins de 20 ménages.

Les liens de solidarité financière avec la famille proche semblent s'estomper avec la durée de résidence à Antananarivo. En effet, par rapport aux migrants de longue date, les

migrants récents (arrivés depuis moins de 5 ans) ayant un parent, enfant, frère ou soeur vivant hors du ménage font plus souvent des transferts avec ces personnes. Le comportement des migrants se différencie de celui des natifs, surtout pour les relations avec les parents : 59% des migrants ayant un parent ou beau-parent hors-ménage ont fait un transfert avec ce parent, contre 48% des natifs.

Lieux de résidence des partenaires

Le niveau de vie relativement élevé qui prévaut à Antananarivo, ainsi que son statut de capitale nationale, pourraient laisser présager une dispersion géographique importante des transferts. Pourtant, il n'en est rien, car **l'agglomération d'Antananarivo est relativement isolée des autres régions du pays en matière de transferts entre les ménages**. En effet, plus des trois partenaires sur quatre résident dans la ville d'Antananarivo et sa périphérie⁽⁸⁾, soit 75% des cas pour les transferts donnés, et 80% pour les transferts reçus. **Les solidarités financières correspondent, donc, surtout à des relations de proximité.**

Tableau 11
Répartition des partenaires selon le lieu de résidence

Caractéristiques du ménage	Lieu de résidence du partenaire (%)				Total
	Antananarivo-ville et périphérie	Milieu urbain	Milieu rural	Etranger	
TRANSFERTS DONNES					
Quartile du revenu par tête					
Q1	76,3	18,9	4,8	0,0	100
Q2	79,0	10,3	10,2	0,5	100
Q3	78,0	12,0	9,5	0,5	100
Q4	68,4	20,1	9,9	1,6	100
Statut migratoire du chef					
Natif	85,4	9,4	4,9	0,3	100
Migrant	55,0	27,3	16,1	1,6	100
Ensemble des ménages	74,5	15,9	8,9	0,8	100
TRANSFERTS RECUS					
Quartile du revenu par tête					
Q1	79,7	14,6	1,9	3,8	100
Q2	87,3	9,1	0,5	3,2	100
Q3	79,3	11,0	3,5	6,3	100
Q4	73,6	13,0	4,4	8,9	100
Statut migratoire du chef					
Natif	86,8	7,4	1,7	4,1	100
Migrant	65,2	22,4	4,2	8,2	100
Ensemble des ménages	80,1	12,0	2,5	5,4	100

Source : Enquête SET97, MADIO. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert.

Lecture : 76,3% des personnes à qui les ménages du premier quartile ont donné une aide habitent à Antananarivo-ville ou sa périphérie.

En dehors d'Antananarivo et de sa périphérie, les transferts ont lieu essentiellement avec des partenaires résidant dans d'autres villes de Madagascar⁽⁹⁾. **Les solidarités financières entre les ménages de la capitale et le milieu rural malgache sont peu nombreuses.** Seulement 9% des transferts donnés sont destinés à des ménages ruraux, et 3% des transferts reçus en proviennent. L'agglomération d'Antananarivo a même reçu plus de transferts (en nombre) de l'étranger que du milieu rural. Le faible taux de migration et le manque de moyens de communication peuvent expliquer cette faiblesse des liaisons entre Antananarivo et l'arrière-pays.

8) On entend ici par "périphérie" les trois Fivondronana limitrophes de la ville d'Antananarivo : Atsimondrano, Avaradrano, Ambohidratrimo. Cette zone est plus étendue que l'agglomération.

9) Chef - lieux de Fivondronana

Les ménages d'Antananarivo ont rarement envoyé des transferts vers l'étranger. En revanche, les transferts qu'ils ont reçus de l'étranger représentent 5% de leur nombre, ce qui n'est pas négligeable. Le principal pays de provenance de ces transferts est la France, ce qui s'explique par l'intensité des flux migratoires et historiques entre Madagascar et ce pays.

Toujours en fréquence, les migrants font relativement plus de transferts avec des personnes résidant en dehors de l'agglomération d'Antananarivo. En effet, 27% des transferts qu'ils ont reçus et 43% des aides qu'ils ont fournies ont impliqué des ménages vivant hors de la capitale ou sa périphérie. Ces chiffres sont plus élevés que chez les natifs, pour qui moins de 15% seulement des transferts s'opèrent avec des ménages vivant hors d'Antananarivo ou de sa périphérie. Ce résultat n'est pas surprenant, car il est probable qu'une partie de la famille ou des amis des migrants sont restés dans leur région d'origine, c'est-à-dire en dehors de l'agglomération d'Antananarivo.

Comme les migrants, les *ménages publics* font plus de transferts avec des régions éloignées de la capitale. Près d'un tiers de leurs transferts sont effectués soit avec d'autres villes de Madagascar, soit avec des ménages ruraux, soit avec l'extérieur. Ceci s'explique par le fait que, d'une part, parmi les fonctionnaires, il y a plus de migrants que dans les autres catégories. Part ailleurs, leurs fonctions et leur prestige peuvent les avoir mis en contact avec les différentes régions du pays, et surtout les grands centres urbains, principaux lieux d'affectation des fonctionnaires.

Situation professionnelle des partenaires

L'enquête SET97 fournit des données sur la situation professionnelle des partenaires des ménages enquêtés. Ces données permettent d'évaluer les transferts entre les différents groupes de ménages selon le statut d'activité et le secteur institutionnel des chefs de ménage. Comme la situation professionnelle est un facteur discriminant du niveau de revenus des ménages, cette analyse donne une idée des différences de richesse entre ménages qui s'aident.

L'information sur l'emploi du partenaire porte sur son statut d'activité (actif occupé ou non) et, dans le cas où la personne travaille, sur le secteur d'activité (fonction publique ou secteur privé). Les actifs travaillant en dehors de la fonction publique sont classés en 3 modalités, selon la taille de leur entreprise : les grandes entreprises regroupent les firmes de 50 salariés ou plus, les petites et moyennes entreprises (PME) ceux de 2 à 49 salariés. Enfin, une dernière modalité regroupe les personnes travaillant en entreprises individuelles (EI) et les employés des ménages. Notons, cependant, que cette information est obtenue auprès des ménages enquêtés, et non auprès des intéressés eux-mêmes. Elle est donc, sans doute de moins bonne qualité que celle portant sur les chefs de ménage de l'enquête SET97, pour qui les données sur le statut d'activité proviennent de l'enquête emploi.

Le statut d'activité du partenaire constitue un facteur discriminant du sens des transferts. Les chômeurs ou inactifs constituent 31% des partenaires aidés, mais seulement 17% des partenaires qui ont fourni une aide. Dans l'autre sens, les employés de la fonction publique et des grandes entreprises, qui sont en moyenne mieux rémunérés que ceux des autres secteurs, font plutôt partie des partenaires qui aident que de ceux qui sont assistés. Ceci confirme l'existence d'une solidarité des mieux lotis vis-à-vis des plus démunis.

Tableau 12
Répartition des partenaires selon statut d'activité

Statut d'activité du chef de ménage	Répartition (%)	Statut d'activité du partenaire (%)					Total
		Chômeur, inactif	Fonction publique	Grande entreprise	PME, PMI	Entreprise individuelle, ménages	
TRANSFERTS DONNES							
Chômeur, inactif	5,5	53,3	7,9	6,4	10,5	21,9	100
Public	19,0	29,6	12,3	16,8	10,0	31,3	100
Privé formel	32,6	32,7	11,0	12,1	7,4	36,7	100
Privé informel	43,0	28,1	3,6	8,9	7,3	52,1	100
Ensemble	100	31,3	7,9	11,3	8,0	41,5	100
TRANSFERTS RECUS							
Chômeur, inactif	21,7	19,0	17,2	11,9	12,5	39,4	100
Public	10,0	20,2	15,3	25,7	8,2	30,7	100
Privé formel	24,8	13,7	16,8	21,3	13,0	35,3	100
Privé informel	43,5	17,9	6,3	10,8	14,0	50,9	100
Ensemble	100	17,3	12,2	15,1	12,8	42,5	100

Source : Enquête SET97, MADIO. Champ : pour les transferts donnés, ménages ayant donné au moins un transfert. Pour les transferts reçus, ménages ayant reçu au moins un transfert.

Lecture : 5,5% des ménages ayant donné un transfert ont un chef chômeur ou inactif ; 53,3% des personnes à qui les ménages "chômeurs-inactifs" ont donné une aide sont chômeurs ou inactifs.

Cependant, il existe une importante segmentation des réseaux de solidarités. Il apparaît en effet que **les ménages défavorisés sont plus souvent associés à des partenaires eux-mêmes défavorisés**. 52% des personnes aidées par les "*ménages informels*" travaillent seules ou dans un ménage, et ces dernières constituent 51% des partenaires ayant donné une aide à un "*ménage informel*". Or, les personnes travaillant dans les entreprises individuelles et les ménages font plus souvent partie du secteur informel et, de ce fait, sont relativement moins bien lotis que ceux travaillant dans les autres secteurs, notamment la fonction publique et les grandes entreprises. De tels partenaires, en revanche, sont plus souvent associés aux *ménages publics* et *ménages formels*.

IIC - Description des transferts : nature, montants, origine et destination

Nous nous intéressons, dans cette partie, aux caractéristiques des transferts réalisés, tel que le type (monétaire ou en nature), les raisons qui ont poussé à l'entraide, les montants engagés. Ceci nous permet d'estimer leur poids économique.

Caractéristiques générales

Une part très importante de transferts monétaires...

Les transferts monétaires dominent les échanges réalisés par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo. Ils représentent 85% du nombre de transferts donnés et 74% du nombre de transferts reçus.

Les transferts monétaires sont particulièrement nombreux pour les échanges de proximité (entre partenaires résidant à Antananarivo et ses environs). Cela reflète la monétarisation poussée de l'économie de la capitale. Sans être majoritaires, les transferts en nature sont plus nombreux de la part des partenaires résidant dans les autres régions du pays. Ainsi, la faiblesse des liens entre la capitale et les autres régions et, en particulier, la capitale et les campagnes, pourrait expliquer la prépondérance des transferts monétaires. Les transferts avec l'étranger sont, pour leur part, plus souvent en nature. Mais la faiblesse des effectifs sur lesquels portent ces calculs, en particulier pour les transferts donnés, amènent à considérer ce dernier résultat avec précaution.

Parmi les biens en nature échangés, la nourriture tient une place importante. Les autres types de biens (habillement, médicaments, fournitures scolaires, autres biens) sont d'occurrence et de volume négligeables.

Tableau 13
Type de transferts réalisés selon lieu de résidence du partenaire

% Lieu de résidence du partenaire	Transferts donnés				Transferts reçus			
	Argent	En nature	Mixte	Total	Argent	En nature	Mixte	Total
Antananarivo et périphérie	66,7	13,7	19,6	100	63,4	21,8	14,8	100
Milieu urbain	62,3	21,8	16,0	100	41,7	43,8	14,5	100
Milieu rural	72,5	11,2	16,3	100	43,8*	44,2*	12,0*	100
Etranger	13,2*	86,9*	0,0*	100	37,5	40,9	21,7	100
Total	66,1	15,3	18,6	100	58,9	26,0	15,1	100

Source : Enquête SET97, MADIO. Lecture : 66,7% des partenaires résidant à Antananarivo et sa périphérie ont reçu un transfert monétaire. (*) : effectif du dénominateur inférieur à 25.

...sous forme de dons non remboursables plutôt que de crédits...

Une question posée lors de l'enquête SET97 tente de distinguer, parmi les transferts, ceux réalisés sans contrepartie (dons) et ceux destinés à être remboursés (prêts ou crédits). Cette distinction, d'apparence simple, peut cependant être délicate à réaliser. Si les partenaires conviennent explicitement que le bien ou l'argent donné doit être rendu, aucun problème ne se pose. Mais quelquefois, une telle convention n'est pas explicite : il se peut par exemple que le bénéficiaire ait l'intention de rendre plus tard ce qu'il a reçu, même s'il n'en a pas convenu explicitement avec son donataire. La question posée lors de l'enquête tente de résoudre ce problème, par la formulation suivante : *ce bien ou cet argent doit-il un jour être rendu, même en partie ?* Par convention, lorsque la réponse à cette question est négative, nous qualifierons le transfert de "don". Par contre, si elle est positive (c'est-à-dire si le répondant estime que le transfert doit être rendu, au moins en partie), il s'agit d'un prêt.

Tableau 14
Proportion de prêts et de dons selon lien de parenté avec le partenaire

% Lien de parenté avec le partenaire	Transferts donnés			Transferts reçus		
	Prêt	Don	Total	Prêt	Don	Total
Père, mère du chef ou du conjoint	1,9	98,1	100	11,1	88,9	100
Enfants	15,5	84,5	100	2,7	97,3	100
Frères et soeurs	42,7	57,3	100	38,7	61,3	100
Conjoint et autres parents	42,7	57,3	100	15,6	84,4	100
Non apparentés	70,2	29,8	100	47,0	53,0	100
Total	22,2	77,8	100	18,8	82,2	100

Source : Enquête SET97, MADIO. La ligne frères et soeurs inclut aussi les beaux-frères et belles-soeurs.

Les transferts sont principalement constitués par des dons. Dans 80% des cas, les ménages ayant donné ou ayant reçu un transfert estiment que le bien ou l'argent reçu n'a pas à être remboursé. Le poids des crédits inter-ménages est relativement faible, ne dépassant pas 20% du nombre des transferts et 30% de leur volume. Ces chiffres montrent que les ménages n'ont pas la vocation d'agir comme une institution de crédit.

Il existe une forte corrélation entre le caractère remboursable ou non-remboursable du transfert et le lien de parenté des partenaires. **A mesure que le lien de parenté se relâche, la part des prêts s'accroît au détriment des dons.** La quasi-totalité des aides donnés par les parents à leurs enfants, de même que celles en provenance des enfants, sont non remboursables. Par contre, 40% des transferts réalisés avec les frères et soeurs sont destinés à

être remboursés. Avec des personnes non apparentées, les crédits dépassent la moitié des transferts reçus, et représentent jusqu'à 70% des transferts donnés.

...réguliers et s'inscrivant dans la durée

Les transferts peuvent être également appréhendés par la ou les raisons ayant conduit les intéressés à s'entraider. En d'autres termes, il s'agit de savoir à quels usages les biens et argent donnés ou reçus sont destinés. Les ménages recourent-ils aux solidarités financières avec d'autres ménages surtout pour surmonter des difficultés matérielles passagères (maladie, financement d'une activité informelle, etc.) ou, au contraire, les solidarités financières et matérielles surviennent-elles sans qu'il y ait une raison précise ?

42% du nombre et 39% du volume des transferts donnés, respectivement 51% et 49% des transferts reçus, ont été effectués sans motifs précis et n'ont pas été demandés par le bénéficiaire suite à des problèmes particuliers ou passagers. On peut donner deux interprétations à ces résultats. D'une part, les transferts sont engendrés non à la demande des bénéficiaires mais plutôt à l'initiative et la bienveillance des donateurs. D'autre part, les transferts sont effectués de façon périodique, régulière, et durant une période assez longue, et s'apparentent alors à une assistance durable.

Les transferts destinés à financer les activités des ménages sont très rares, ne dépassant pas 5% du nombre de transferts observés dans l'agglomération d'Antananarivo. La quasi-totalité des solidarités financières est donc utilisée pour subvenir aux besoins quotidiens des ménages. Le système de financement informel, dont les transferts entre ménages constituent une des composantes principales, n'est pas très développé à Madagascar en général, et dans la capitale malgache en particulier. Ce résultat confirme ceux de l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo⁽¹⁰⁾.

Montant des transferts

Nous nous intéressons, dans cette partie, aux montants des transferts. A partir des volumes globaux engagés, nous avons pu estimer le solde de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis du reste du pays et de l'étranger. Nous nous sommes également intéressés au lien entre la valeur monétaire d'un transfert et ses caractéristiques.

Montants totaux engagés et solde global de l'agglomération d'Antananarivo

Les aides en nature et en espèces versées par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont évaluées à 27 milliards de Fmg par an, et celles reçues à 34 milliards par an⁽¹¹⁾. Ces transferts spontanés entre les ménages sont donc assez importants, et atteignent les niveaux de certains transferts institutionnels. A titre de comparaison, les prestations versées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS), qui gère les retraites et allocations des travailleurs du secteur privé formel au niveau national, sont de 46

¹⁰⁾ MADIO (1995), "Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo en 1995".

¹¹⁾ Un ménage ayant perçu un transfert de 12 millions a été exclu du calcul. Si ce ménage est pris en compte, le montant total des transferts perçus par l'agglomération est de 37 milliards.

milliards de Fmg en 1997⁽¹²⁾ pour l'ensemble du pays. Les bourses versées aux étudiants du supérieur, elles, atteignaient 6 milliards de Fmg en 1996⁽¹³⁾

Ces chiffres montrent que **les ménages de la capitale reçoivent plus qu'ils ne donnent**. L'interprétation de ces chiffres globaux mérite attention. Il convient d'analyser de manière détaillée des flux d'échanges selon leur origine ou leur destination.

Tableau 15
Volume annuel des transferts selon le lieu de destination ou de provenance

Milliards de Fmg	Lieu de destination ou provenance du transfert				Total
	Antananarivo et périphérie	Milieu urbain	Milieu rural	Etranger	
Transferts donnés	17,8	6,1	1,9	1,4	27,2
Transferts reçus	16,4	7,3	1,0	9,0	33,7
Solde (reçu-donné)	-1,4	+1,2	-0,9	+7,6	+6,5

Source : Enquête SET97, MADIO.

Notons d'abord que les montants des transferts de proximité (entre personnes habitant à Antananarivo ou sa périphérie) ne sont pas équilibrés. Ce résultat peut provenir de trois raisons : premièrement, de la différence des définitions des champs géographiques (les notions d'agglomération et de périphérie ne sont pas similaires). Deuxièmement, de l'existence de transferts entre chefs de ménages et non-chefs de ménages, puisque les transferts réalisés par des membres secondaires des ménages (c'est-à-dire autres que les chefs de ménages et leurs conjoints) peuvent nous échapper. Troisièmement, des erreurs de sondage.

Les transferts entre les ménages de l'agglomération d'Antananarivo et le reste du pays sont quasiment équilibrés : pour 8 milliards annuels de transferts donnés, les tananariviens ont reçu 8,3 milliards de la part de ménages vivant dans d'autres régions de Madagascar, soit un solde⁽¹⁴⁾ légèrement positif. En revanche, **le solde de l'agglomération est négatif vis-à-vis du milieu rural** : l'agglomération d'Antananarivo a, en effet, donné 0,9 milliard de Fmg de plus qu'elle n'a reçu du milieu rural malgache. Malgré la faiblesse des liens entre la capitale et les campagnes, ceci reflète le niveau de vie relativement plus élevé des tananariviens, qui leur permet de venir en aide à leurs homologues des régions reculées du pays.

Si on considère les transferts effectués avec l'étranger, l'agglomération d'Antananarivo enregistre un solde de transferts largement positif, dépassant 7,6 milliards de Fmg par an. 27% du montant total des transferts perçus par les tananariviens proviennent de l'étranger, chiffre contrastant avec le nombre de transferts venant de l'extérieur, qui représentent à peine 5%. Ces volumes élevés proviennent notamment de la faiblesse du niveau de vie à Madagascar par rapport aux autres pays, et notamment de la France, qui est le principal pays d'origine de ces transferts.

Les transferts en provenance de l'étranger bénéficient principalement aux *ménages chômeurs-inactifs*, qui perçoivent presque la moitié du volume des aides. Les *ménages informels*, par contre, ne bénéficient que de 18% du volume des flux en provenance de l'étranger, ce qui est nettement plus faible que leur poids dans l'ensemble des ménages (44%).

12) "Revue de l'Océan Indien", Octobre 1998.

13) Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur.

14) Transferts reçus moins transferts donnés

Montants moyens des transferts selon leurs caractéristiques

Le montant des transferts est très variable en fonction de ses caractéristiques. Si les montants moyens d'un transfert donné ou reçu sont évalués respectivement à 113 000 Fmg et 193 000 Fmg par partenaire et annuellement, les montants médians n'atteignent plus que 40 000 Fmg (transfert donné ou reçu). D'un côté, un quart des transferts ne dépassent pas 20 000 Fmg et, de l'autre côté, 5% des transferts atteignent des montants supérieurs à 600 000 Fmg. Deux facteurs influent fortement sur le montant des transferts : le motif et le lieu de résidence du partenaire.

Tableau 16
Montants annuels moyens et médians des transferts

Milliers de Fmg	Transferts donnés		Transferts reçus	
	Montant moyen	Montant médian	Montant moyen	Montant médian
Nature du transfert				
En nature	91	33	149	40
Argent	124	40	221	40
Mode de remboursement				
Don	106	40	204	40
Crédit	143	40	138	40
Motif du transfert				
Maladie	119	35	180	40
Autres problèmes passagers	89	36	116	40
Financement des activités	263	98	459	100
Autres motifs	130	35	333	100
Sans motifs précis	107	40	219	40
Provenance ou destination				
Antananarivo et périphérie	100	32	118	34
Milieu urbain	167	60	350	104
Milieu rural	89	50	230	104
Etranger	620	360	854	656
Ensemble	113	40	193	40

Source : Enquête SET97, MADIO. Lecture : les aides en nature données valent en moyenne 91 000 Fmg par an par partenaire.

Les transferts destinés aux financements des activités du bénéficiaire sont en moyenne d'un montant plus de deux fois supérieur aux autres types de transferts. Ce résultat est dû essentiellement au fait que financer une activité demande une somme d'argent relativement élevée par rapport à d'autres opérations consistant seulement à satisfaire les besoins quotidiens des ménages (consommation finale).

Mais le facteur le plus discriminant du montant des transferts est leur lieu d'origine ou de destination. Les montants des transferts en provenance des autres régions du pays sont, en moyenne, presque 3 fois supérieurs de ceux opérés à Antananarivo et sa périphérie. Si les transferts entre deux ménages habitant Antananarivo sont évalués en moyenne à 118 000 Fmg annuellement, ceux envoyés par des ménages vivant dans les autres villes de Madagascar atteignent, en moyenne 350 000 Fmg. Les difficultés de communication dues au manque d'infrastructures, augmentant le coût d'envoi des transferts, obligent sans doute les ménages à limiter le nombre d'échanges mais, en contrepartie, à en augmenter le volume. Les montants élevés reçus lors d'échanges avec l'étranger se retrouvent à travers les montants moyens. **Comparés aux transferts réalisés à l'intérieur du pays, les montants des transferts effectués avec l'étranger sont très élevés.** Les partenaires se trouvant à l'étranger envoient en moyenne 854 000 Fmg par an à chaque ménage qu'ils aident.

IID - Transferts et caractéristiques des ménages

L'objectif de cette partie est d'évaluer les montants des transferts selon les caractéristiques des ménages. Dans un premier temps, nous analysons les valeurs moyennes des transferts donnés et reçus selon les caractéristiques du ménage. Dans un deuxième temps, nous évaluons les soldes globaux par catégorie de ménage et, en rapportant les transferts au revenu, nous mesurons leur part dans le revenu des ménages. Dans un dernier temps, nous nous attachons à décrire les transferts inter-générationnels en s'intéressant particulièrement à la variable âge.

Montant moyen des transferts selon les catégories de ménages

L'étude des montants moyens donnés et reçus par ménage montre que **le niveau de revenus est un facteur déterminant du volume des transferts effectués**. Du quartile le plus pauvre au quartile le plus riche, le montant moyen des aides fournies passe du simple au quintuple. Cette forte influence du revenu sur le montant des transferts donnés est attendue, puisque la capacité financière d'un ménage est étroitement liée à son revenu. Le secteur institutionnel du chef de ménage étant un déterminant essentiel du niveau de revenu, on retrouve également ces tendances selon le type de ménage. Les *ménages publics* fournissent ainsi 205 000 Fmg d'aides par an, contre 102 000 Fmg pour les *ménages informels*.

Tableau 17
Montants annuels moyens des transferts selon les caractéristiques du ménage

Milliers de Fmg	Transferts donnés		Transferts reçus	
	Tous les ménages	Ménages ayant participé	Tous les ménages	Ménages ayant participé
Quartile du revenu par tête				
Q1	54	146	200	425
Q2	79	189	75	196
Q3	107	213	184	507
Q4	276	422	237	653
Secteur institutionnel du chef				
Chômeur, inactif	44	173	470	798
Public	205	356	142	568
Privé formel	166	273	155	393
Privé informel	102	229	112	283
Statut migratoire du chef				
Natif	90	194	164	424
Migrant	218	410	197	476
Ensemble	129	266	174	441

Source : Enquête SET97, MADIO.

Mais le niveau du revenu ne joue pas seulement sur le montant des transferts donnés. Il joue également sur le montant des transferts reçus. La courbe retraçant le montant moyen des transferts reçus avec le revenu prend une forme en U : **les plus pauvres, mais aussi les plus riches, sont ceux qui reçoivent les montants les plus élevés**. Les ménages du premier quartile reçoivent chacun, en moyenne, une aide financière ou matérielle évaluée à 200 000 Fmg par an, et ceux du dernier quartile environ 237 000 Fmg par an. Par contre, ceux du second quartile ne reçoivent que 75 000 Fmg par an, soit un montant trois fois moins élevé que pour les plus riches.

Il convient de rappeler que les transferts reçus dépendent étroitement du réseau de relations du ménage, ou encore de son *capital social*. Or, nous avons vu que les ménages riches sont plus souvent associés à des ménages en moyenne mieux lotis que les autres. On

peut donc expliquer le lien positif entre revenu et montant des transferts reçus par cette association plus fréquente entre ménages de niveau de vie équivalent.

Montants totaux engagés et solde par catégorie de ménages

L'étude du solde global des transferts fait apparaître deux catégories de ménages bien distincts. D'un côté, les *ménages publics* et *privés formels* sont des donneurs nets. De l'autre, les *ménages informels*, et surtout ceux *chômeurs-inactifs* sont des récepteurs nets. Si l'on raisonne par quartile du revenu, **ce sont les ménages les plus pauvres qui bénéficient le plus des solidarités entre les ménages**. En un an, les ménages du quartile le plus pauvre reçoivent 7,7 milliards de plus qu'ils ne donnent. Les migrants, pour leur part, sont des donneurs nets. Leur solde net est négatif de 1,3 milliards de Fmg.

Tableau 18
Répartition des montants engagés selon le type de ménages

Destination ou provenance du transfert	Secteur institutionnel du chef de ménage				Total
	Chômeur, inactif	Public	Privé formel	Privé informel	
TRANSFERTS DONNES					
Antananarivo et périphérie	3,2	27,2	29,7	39,9	100
Milieu urbain	9,3	39,2	28,9	22,6	100
Milieu rural	2,3	23,1	28,4	46,2	100
Etranger	0	0	86,9	2,3	100
Total	4,4	28,3	32,3	35,1	100
TRANSFERTS RECUS					
Antananarivo et périphérie	25,7	5,5	27,5	41,4	100
Milieu urbain	55,9	4,6	14,9	24,7	100
Milieu rural	18,3	8,6	47,6	25,6	100
Etranger	47,3	11,0	23,7	18,0	100
Total	37,8	6,8	24,3	31,1	100
% de ménages	12,9	17,8	25,1	44,2	100

Source : Enquête SET97, MADIO.

Le fait que les *ménages publics* et *privés formels* sont des donneurs nets réapparaît quand on étudie la répartition des volumes engagés. Ces deux catégories de ménages sont, en effet, à l'origine de 61% des aides fournies par l'agglomération, alors qu'elles ne représentent que 31% des ménages. Cette forte contribution s'explique, d'une part par des taux de participation plus élevés que la moyenne et, d'autre part, par des niveaux de richesse également plus élevés.

Part des transferts dans le revenu : la pression sociale

Le paiement des transferts représente 2,8% des revenus des activités des ménages, qui constituent la majeure partie des ressources des ménages urbains. Le poids des transferts dans les revenus des ménages est donc assez faible. Il est cependant très variable suivant les caractéristiques du ménage : les ménages les plus pauvres consacrent 4% de leur revenu aux solidarités inter-ménages. Cette proportion se trouve au plus bas niveau (2,3%) chez les ménages moyens, avant de remonter progressivement, passant à 2,9% chez les ménages riches. Les migrants, pour leur part, consacrent 4% de leurs revenus d'activités au paiement des transferts, contre 2,1% chez les natifs.

De l'autre côté, les aides reçues représentent 3,5% du revenu d'activité des ménages, soit un coefficient plus élevé que celui du paiement des transferts, traduisant le solde positif de l'agglomération d'Antananarivo vis-à-vis du reste du monde. Les «ménages chômeurs-inactifs», ainsi que les plus pauvres, se distinguent par des coefficients

particulièrement élevés : les transferts reçus par ces catégories de ménage représentent, en effet, respectivement 18% et 26% de leurs revenus. En revanche, pour les « ménages publics », les transferts reçus représentent à peine 1% du revenu, confirmant leur rôle de pourvoyeur de transfert.

Tableau 19
Poids des transferts dans le revenu d'activité des ménages

Caractéristiques du ménage	Montants annuels (milliards de Fmg)		Part des transferts dans le revenu (%)		Taux de pression sociale (%)	
	Revenu d'activité	Solde net des transferts	Donné	Reçu	Solde net/revenu	Donné/(revenu+reçu)
Quartiles de revenu par tête						
Q1	59,9	7,7	4,7	17,6	12,8	4,0
Q2	159,2	-0,2	2,6	2,5	-0,1	2,6
Q3	229,0	4,1	2,4	4,2	1,8	2,3
Q4	513,3	-5,1	2,8	1,9	-1,0	2,8
Secteur institutionnel du chef						
Chômeur, inactif	48,8	11,5	2,4	26,0	23,6	1,9
Public	261,1	-5,4	2,9	0,9	-2,1	2,9
Privé formel	318,5	-0,6	2,8	2,6	-0,2	2,7
Privé informel	330,8	0,9	2,9	3,2	0,3	2,8
Statut migratoire du chef						
Natif	611,4	7,8	2,2	3,4	1,3	2,1
Migrant	350,1	-1,3	4,0	3,6	-0,4	3,8
Ensemble	961,5	6,5	2,8	3,5	0,7	2,7

Source : Enquête SET97, MADIO.

Le bilan du comportement des ménages vis-à-vis des solidarités avec d'autres ménages peut être évalué en calculant *le taux de pression sociale*. Cet indicateur peut être calculé de deux manières. Un premier indicateur simple peut être obtenu en rapportant le solde net des transferts au revenu d'activité, autrement dit le pourcentage de variation du revenu avec les transferts. Il porte donc sur le bilan quantitatif des solidarités : il est nul si le ménage a reçu autant de transferts qu'il en a donné, positif et d'autant plus élevé que le ménage a un solde positif par rapport à son revenu et, enfin, négatif quand le ménage est déficitaire.

Des variations de cet indicateur de pression sociale selon le type de ménage, il apparaît que les ménages les plus avantagés par les solidarités inter-ménages sont les plus pauvres et les « ménages chômeurs-inactifs ». Pour ces ménages, le solde net des transferts représentent respectivement 13% et 24% du revenu d'activité. La pression sociale pèse en revanche de manière significative chez les « ménages publics », pour qui le solde net des transferts représente -2,1% du revenu.

Un second indicateur de la pression sociale peut être calculé en rapportant le montant des transferts versés par le ménage à son revenu d'activité, augmenté du montant des transferts reçus. Cet indicateur privilégie les aides données, en considérant celles-ci comme la première conséquence des obligations sociales du ménage. Pour l'ensemble des ménages, le taux de pression sociale ainsi calculé est de 2,7%. Mais, il est nettement plus élevé chez les ménages du premier quartile, à 4%, ce qui montre à quel point **le paiement des transferts pèse lourd dans le budget des ménages les plus pauvres**. Cet indicateur de la pression sociale fait également ressortir la spécificité des ménages migrants, qui ont un indice de 3,8%.

Transferts et générations

L'étude des flux de richesse entre générations est un aspect central des questions démographiques et économiques. D'un point de vue démographique, des auteurs ont souligné que le solde net des transferts inter-générationnels (le terme "transfert" étant pris au sens

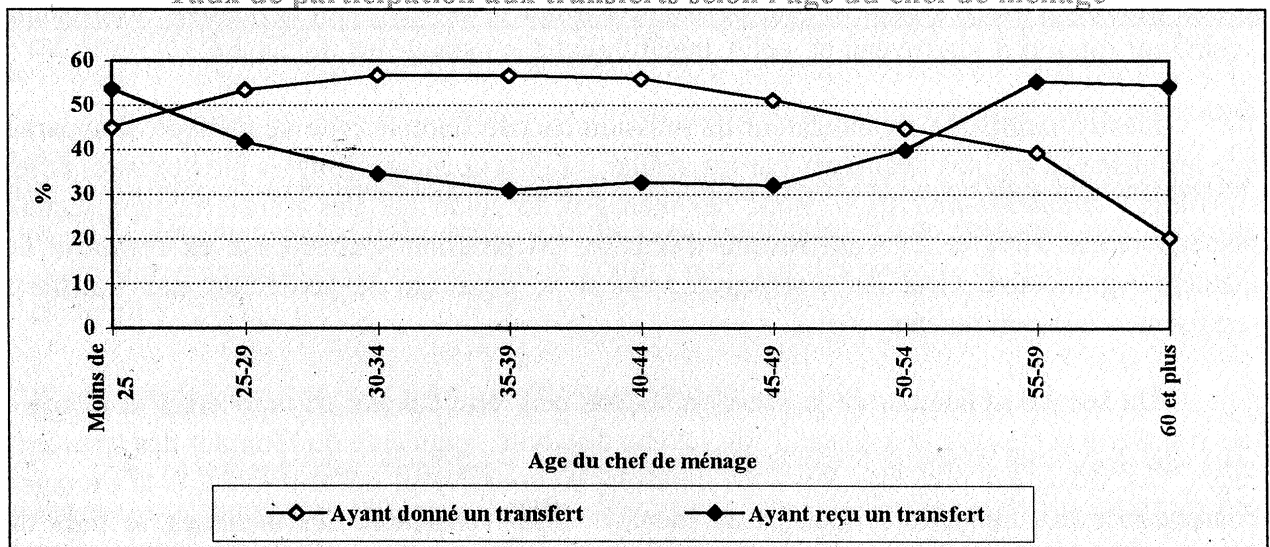
large), serait le principal déterminant du niveau de la fécondité. Ainsi, si les flux de richesse allaient plutôt des enfants vers les parents, ces derniers auraient intérêt à avoir une fécondité forte. Par contre, si les flux bénéficiaient plutôt aux enfants, la fécondité devrait être faible. D'un point de vue économique, le sens des flux entre générations serait un des déterminants du niveau de l'épargne.

Cette partie vise à décrire les comportements des ménages en matière de solidarités en fonction de l'âge du chef de ménage, et à analyser le sens des aides entre les différentes générations. A Madagascar, cette question est particulièrement intéressante à étudier, car la société malgache accorde une grande importance à l'appui des enfants à leurs parents au moment de la vieillesse. Le proverbe malgache « *ny zanaka no voalohan-karena* » (les enfants constituent la première richesse) illustre bien cette philosophie.

Age et taux de participation aux transferts

Les taux de participation aux transferts varient fortement avec l'âge. L'évolution avec l'âge de la proportion de ménages ayant donné un transfert prend la forme d'une courbe en U renversé, avec un maximum atteint vers 40-44 ans. Aux âges élevés, seulement 20% des ménages ont donné une aide, contre 50% pour l'ensemble de la population. La courbe décrivant la proportion de ménages ayant reçu un transfert prend la forme opposée : c'est aux âges jeunes et élevés que les ménages reçoivent le plus fréquemment des transferts, et c'est aux âges intermédiaires qu'ils en reçoivent le moins.

Graphique 2
Taux de participation aux transferts selon l'âge du chef de ménage



Source : Enquête SET97, MADIO.

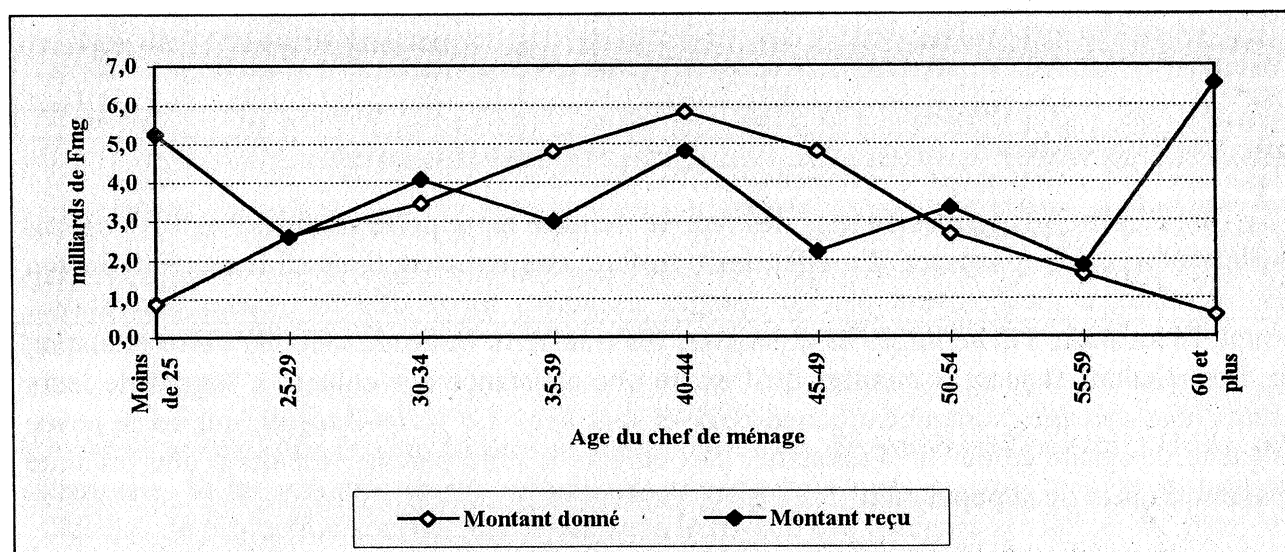
Deux phénomènes font principalement varier ces taux de participation avec l'âge : d'une part le taux de survie des parents et beaux-parents du chef de ménage, d'autre part le phénomène de cohabitation-décohabitation entre parents et enfants. A mesure que l'âge du chef de ménage augmente, les transferts avec les parents ou beaux-parents du chef de ménage se font plus rares, tandis que ceux avec les enfants deviennent plus fréquentes.

Montants globaux et soldes par génération

Le montant des transferts reçus par chaque génération ne suit pas de tendance claire selon l'âge. Il convient cependant de noter les volumes élevés reçus par les ménages dirigés par des jeunes (moins de 25 ans) et ceux dirigés par des personnes âgées de 60 ans et plus. Ces deux catégories de ménages ont bénéficié de plus du tiers du montant des transferts perçus par l'agglomération. Ce résultat est conforme à ceux des parties précédentes, puisque les tranches d'âges des plus jeunes et celles des plus âgées concentrent les chômeurs et les inactifs, catégories qui reçoivent des transferts en montants élevés.

Graphique 3

Montants annuels globaux des transferts donnés et reçus selon l'âge du chef de ménage



Source : Enquête SET97, MADIO.

En revanche, l'évolution du montant des transferts donnés avec l'âge fait apparaître une allure à peu près similaire à celui du taux de participation, à savoir une courbe en U inversé, avec un maximum aux alentours de 40-44 ans. Les ménages de cette dernière tranche d'âge ont fourni plus de 20% du volume des aides données par l'agglomération.

Au total, les ménages déficitaires sont ceux dont le chef a entre 35 et 49 ans, et notamment ceux de 45 et 49 ans, qui affichent un solde négatif de 2,6 milliards par an. Ces ménages d'âge intermédiaire sont particulièrement sollicités, du fait qu'ils envoient des transferts à la fois vers leurs parents encore en vie et vers leurs enfants adultes ayant quitté le ménage. Les ménages dirigés par les chefs les plus jeunes et les plus âgés sont, pour leur part, largement excédentaires.

Pour pouvoir juger correctement du sens des transferts entre les générations, nous nous sommes restreints aux *transferts verticaux*, c'est-à-dire ceux entre parents et enfants. Pour chaque groupe de ménages, nous avons calculé les montants annuels versés au père ou à la mère du chef de ménage ou de son conjoint, ainsi qu'aux enfants. Puis nous avons évalué les transferts reçus de ces personnes.

Les résultats montrent que, globalement, **les transferts réalisés par les ménages de l'agglomération d'Antananarivo sont en sens ascendant**, c'est-à-dire allant des enfants aux

parents. Les ménages tananariviens ont, en effet, versé 6,3 milliards de plus à leurs parents qu'ils n'en ont reçu. De leurs enfants, d'un autre côté, ils ont reçu 5,9 milliards de plus qu'ils n'ont versé. Ces résultats sont cependant très variables avec l'âge : les ménages les plus déficitaires sont ceux de 40-49 ans, qui affichent des soldes négatifs à la fois avec les parents et avec les enfants. Au delà de 50 ans, les ménages, cette fois, affichent un solde positif avec leurs enfants.

Tableau 20
Montant annuel des transferts avec les parents et les enfants selon l'âge

Millions de Fmg	Transferts avec les parents			Transferts avec les enfants		
	Donnés	Reçus	Solde	Donnés	Reçus	Solde
Moins de 25	675	1 416	741	21	4	-17
25-29 ans	1 476	1 325	-151	67	0	-67
30-34 ans	1 906	1 486	-420	171	1	-170
35-39 ans	2 263	873	-1 390	98	306	208
40-44 ans	2 649	623	-2 026	1 864	674	-1 190
45-49 ans	2 475	569	-1 906	1 815	302	-1 513
50-54 ans	1 143	121	-1 022	488	3 046	2 558
55-59 ans	145	0	-145	790	1 450	660
60 et plus	141	137	-4	254	5 672	5 418
Ensemble	12 873	6 550	-6 323	5 568	11 455	5 887

Source : Enquête SET97, MADIO.

Ces chiffres en termes de sens des flux de richesse entre générations doivent cependant être interprétés avec prudence. En effet, les transferts que nous étudions ici ont une définition très restreinte, et ne prennent pas en compte les autres formes de flux entre générations, comme l'éducation, les héritages et donations, les transferts institutionnels, la dette publique, etc. Les résultats tendent à montrer qu'il existe une assistance des enfants à l'égard de leurs parents hors-ménage, notamment quand ceux-ci sont âgés. Le *valim-babena*, qui est le terme malgache désignant le devoir d'assistance des enfants à leurs parents, est donc une pratique répandue au sein de la population.

Impacts des transferts sur les inégalités entre ménages

Nous nous intéressons, dans cette partie, aux inégalités entre les ménages en termes de revenus. L'objectif est de voir si, au niveau global, les solidarités entre ménages ont un impact marqué ou non sur les inégalités de niveau de vie.

Variation des revenus des ménages après transferts

Il convient de rappeler que les revenus utilisés ici ne constituent pas l'ensemble des ressources des ménages. Ils n'incluent que l'ensemble des revenus du travail. Ne sont donc pas pris en compte les revenus du capital (mobilier et immobilier) ni les revenus des transferts institutionnels (pensions retraite, invalidité, bourses, etc.). En premier lieu, **l'effet des transferts sur la distribution du revenu primaire est faible**, comme le montre les deux répartitions du revenu par type de ménages, avant et après transferts, consignées dans le tableau 21. En second lieu, l'impact des transferts est très variable suivant la catégorie de ménages. Ainsi, le revenu disponible des « *ménages chômeurs-inactifs* » est supérieur de 24% à leur revenu primaire d'activité. Si les « *ménages informels* » profitent aussi des transferts, leur poids est infime. Enfin les « *ménages formels* », contributeurs nets, voient leur revenu primaire baisser, mais très faiblement. In fine, **les transferts entre ménages apparaissent légèrement progressifs en faveur des plus pauvres**. L'indice de Gini des revenus, très inégalitaire avant transferts, ne baisse que faiblement après transferts, avec respectivement 0,519 et 0,513.

Tableau 21
Variation des revenus des ménages avant et après transferts

%	Secteur institutionnel du chef de ménage				
	Chômeur, inactif	Public	Privé formel	Privé informel	Total
Variation du revenu	+23,6	-2,1	-0,2	+0,3	+0,7
Répartition des revenus d'activité	5,1	27,1	33,2	34,5	100
Répartition après transferts	6,3	26,4	33,0	34,4	100

Source : Enquête SET97, MADIO.

En fait, ce n'est que chez les plus pauvres que le pouvoir redistributif des transferts n'est pas négligeable. Ainsi, au sein du premier quartile de revenu d'activité par tête, l'indice de Gini passe de 0,573 avant transferts à 0,508 après. Alors que le rapport inter-quartile reste constant ($Q4/Q1=2,9$), l'incidence de la pauvreté a tendance à s'atténuer du fait des transferts. En définissant une ligne de pauvreté relative de 289 000 Fmg/an et par unité de consommation, où 10% des ménages sont considérés comme pauvres avant transfert, cette proportion n'est plus que de 7,5% après transfert.

Tableau 22
Statistiques sur le revenu par unité de consommation avant et après transferts

Type de revenu	Montants (milliers de Fmg par an)		Indicateurs de dispersion		
	Moyenne	Médiane	Coefficient de variation (%)	Rapport 25% les plus riches sur 25% les plus pauvres	% de ménages ayant un revenu par U.C inférieur à 289 000 Fmg/an
Revenus d'activité	1 460	1 026	204	2,9	10,0
Revenus après transferts	1 477	1 043	200	2,9	7,5

Source : Enquête SET97, MADIO. U.C. : unité de consommation élaborées à partir de l'échelle d'Oxford.

En conclusion, les transferts entre les ménages sont très répandus dans la capitale malgache, même s'ils le sont beaucoup moins que dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Si les volumes en jeu restent très supérieurs à ceux engagés par les institutions officielles de protection sociale, leur poids dans le revenu des ménages est faible. De plus, leur fonction redistributive est infime, et ne remet pas en cause l'aspect particulièrement inégalitaire de la répartition des revenus du travail.

III.- LES FAMANGIANA OU LES VISITES DE SOLIDARITE

En complément à l'étude des aides financières réalisée précédemment, nous étudions dans cette partie une forme particulière du *fihavanana*, liée aux coutumes anciennes des malgaches. Il s'agit de la pratique des *famangiana*.

IIIA - Champ de l'étude

Un *famangiana* est un geste de solidarité et de partage que les parents et les amis apportent à une famille (ou à un individu) à qui un événement heureux ou malheureux est arrivé. Traditionnellement, un *famangiana* comporte deux phases : les visiteurs commencent d'abord par un discours où ils signifient qu'ils partagent la joie ou la peine de la famille visitée. Puis, les visiteurs offrent un petit cadeau (objet ou argent), symbole matériel de ce partage et de leur bénédiction.

Le concept de *famangiana* étudié ici est différent de celui d'aide financière ou matérielle (*transfert*) étudié dans la partie précédente. S'il est vrai qu'un *famangiana* est souvent réalisé accompagné d'un transfert d'argent ou matériel (cadeau), ce transfert a surtout une valeur symbolique. Dans un *famangiana*, le plus important est d'abord de montrer un geste de solidarité, par la visite et par la présence, avant le petit cadeau. Dans une aide financière, en revanche, le transfert monétaire ou matériel réalisé est plus important, car celui-ci est vraiment destiné à soutenir financièrement le destinataire. On peut donc réaliser un transfert sans se déplacer (par envoi postal par exemple). Souvent, c'est même la personne aidée elle-même qui sollicite et se déplace vers le donateur. Par contre, dans un *famangiana*, il est important pour le donateur de se déplacer, et de manifester verbalement sa solidarité, avant la manifestation matérielle. Par ailleurs, contrairement au transfert qui est donné essentiellement pour surmonter une période de difficultés matérielles, un *famangiana* peut être réalisé en cas d'événements heureux.

Une autre différence entre transfert et *famangiana* est que ce dernier n'est jamais explicitement remboursable. En d'autres termes, donateurs et bénéficiaires ne passent pas de contrat, même implicite, qui obligerait le bénéficiaire à rendre plus tard le bien ou l'argent reçu. Cela ne signifie cependant pas que le bénéficiaire d'un *famangiana* n'ait pas d'obligations envers le donateur. En fait, celui qui reçoit un *famangiana* a l'obligation *morale* de faire de même à ses donateurs quand ceux-ci subissent un événement similaire à celui ayant donné lieu au *famangiana*. Il y a donc une certaine obligation morale de réciprocité, destinée à préserver l'amitié.

Nous traduirons désormais le terme *famangiana* par "visite de solidarité". Il faut garder à l'esprit le fait que le *famangiana* ne consiste pas seulement à visiter mais également à reconforter verbalement, à partager et, enfin, à offrir un don.

L'enquête SET97 comporte un module spécifique destiné à mesurer le degré de participation des ménages aux visites de solidarité ainsi que la valeur des flux engendrés à l'occasion de ces visites. Six types d'événements ont été inclus : naissance d'un bébé, mariage, événement religieux (par exemple baptême, confirmation), anniversaires et jubilé, maladie et enfin décès. Le cadeau fait en cas de naissance porte un nom particulier en malgache : le *rom-patsa*, de même que celui réalisé lors d'un décès, appelé *solon-dranombary tsy masaka*, ou *foa-dranomaso*.

Pour chaque type d'événement, l'enquêteur demandait si le ménage a réalisé au moins une visite de solidarité pendant les trois mois précédant l'enquête. Si la réponse est positive, l'enquêteur demandait le nombre de visites effectuées et le montant total des dons réalisés. La valeur des dons en nature est estimée par le ménage.

Les restrictions suivantes sont à apporter aux estimations :

- ne sont pris en compte que les dons faits au nom du ménage. Sont donc exclus les dons faits par l'intermédiaire d'associations ou de groupements (par exemple une famille élargie, le *fokontany*⁽¹⁵⁾, une église, etc.), à l'exception de dons faits au nom de frères et sœurs résidant dans des ménages différents et ceux provenant ou issus de collègues de travail ;

15) Le "fokontany" est l'unité géographique et administrative de base à Madagascar.

- ne sont comptabilisés comme visite que celles qui ont donné lieu à un don (monétaire ou en nature). La visite seule ne suffit pas pour classer un ménage comme ayant participé à une visite de solidarité ;

- pour les mariages, ne sont comptés que les dons faits aux nouveaux mariés. Les dots (ou *vodiondry*) qui, eux, sont destinés aux parents ne sont pas comptabilisés.

IIIA - La participation aux visites de solidarité

Une participation massive

La pratique des visites de solidarité est très intense et est fortement ancrée dans la vie des ménages de l'agglomération d'Antananarivo. En l'espace de trois mois, 77% des ménages ont réalisé au moins un don de cérémonie parmi les six cités plus haut. Cette pratique touche tous les milieux sociaux.

Tableau 23
Taux de participation aux famangiana selon les caractéristiques du chef de ménage

Caractéristiques du chef de ménage	Type d'événements						Au moins 1 dépense
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	
Sexe							
Homme	31,1	23,5	23,8	7,2	28,4	52,7	78,8
Femme	22,2	15,8	20,1	5,6	22,2	44,3	69,2
Age							
Moins de 25 ans	23,8	11,6	10,1	8,0	26,9	26,5	61,3
25-34 ans	36,8	20,3	22,8	6,1	26,3	47,9	77,3
35-44 ans	25,6	22,0	27,3	7,8	30,2	53,2	79,6
45-54 ans	28,5	28,9	23,4	4,8	25,6	50,3	74,1
55 ans et plus	29,4	22,2	20,3	8,1	25,6	61,4	80,3
Quartile de revenu par tête							
Q1	25,9	14,2	18,6	4,7	21,2	48,1	68,6
Q2	26,5	15,5	22,0	1,8	25,9	48,9	77,0
Q3	28,4	24,7	22,5	9,2	29,7	53,7	79,1
Q4	37,3	34,3	29,4	12,0	32,5	54,4	83,5
Migration							
Natif	29,3	22,1	21,8	6,9	27,5	52,0	77,0
Migrant	30,1	22,2	26,2	7,0	27,0	49,6	77,1
dont séjour de moins de 5 ans	38,8	15,1	18,8	5,8	32,9	38,9	73,9
Ensemble	29,5	22,2	23,1	6,9	27,3	51,3	77,0

Source : Enquête SET97, MADIO.

Lecture : 31,1 % des ménages dont le chef est un homme ont réalisé au moins un don pour une naissance dans les 3 mois ayant précédé l'enquête.

Les décès constituent le premier motif des visites. Plus d'une visite sur trois leur sont liées et, en l'espace de trois mois, plus de la moitié des ménages de l'agglomération est allée reconforter un autre ménage à l'occasion d'un décès. Les naissances et les visites de malades constituent les autres motifs les plus souvent évoqués : respectivement 29 et 27% des ménages ont réalisé des visites de solidarité liées à ces événements. Les visites pour anniversaire et jubilé pour leur part ne touchent qu'une minorité de ménages : à peine 7%.

Le nombre de naissances étant supérieur au nombre de décès dans l'agglomération d'Antananarivo, en supposant que les visites de solidarité se font essentiellement entre les ménages de l'agglomération⁽¹⁶⁾, on peut conclure que **la solidarité entre les ménages est plus intense et plus large en cas d'événement malheureux comme un décès**. La faiblesse du taux de participation aux anniversaires et aux jubilés indique quant à elle que ces types d'événements sont, soit rarement célébrés, soit essentiellement célébrés entre les personnes habitant dans le

16) Cette hypothèse n'est pas nécessaire car même hors de l'agglomération, les naissances sont supérieures aux décès.

même ménage. De fait, célébrer anniversaires et jubilés est un luxe que ne peut se permettre la majorité des ménages.

Si on raisonne en termes de pratiques traditionnelles et modernes, les résultats précédents amènent à dire que si les pratiques traditionnelles restent très présentes (les famangiana à l'occasion d'une naissance et à l'occasion d'un décès sont en effet des pratiques très anciennes), de nouvelles habitudes plus modernes semblent se mettre en place, notamment pour les événements religieux.

Le taux de participation augmente avec l'âge et le revenu

La participation d'un ménage aux visites de solidarité dépend de plusieurs facteurs : de l'étendue de ses relations (c'est-à-dire du nombre de personnes avec qui il est lié), de la fréquence des événements susceptibles de faire l'objet d'une visite et, enfin, de la disposition et des moyens du ménage pour répondre aux sollicitations de son environnement. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet de se faire une idée des différences de comportement entre les ménages.

En premier lieu, la participation aux visites de solidarité croît avec l'âge du chef de ménage, puisque le champ des relations s'élargit avec l'âge. Les ménages jeunes, qui ont un réseau de relations moins dense que les plus âgés, participent donc moins : seuls 61% des ménages dont le chef a moins de 25 ans ont réalisé au moins une visite, alors que ce pourcentage est de 80% chez les 55 ans et plus.

Cependant, le taux de participation ne croît pas systématiquement avec l'âge lorsqu'on considère séparément chaque type d'événement. En effet, d'une part, la fréquence de chaque événement dans la population ne croît pas toujours avec l'âge et, d'autre part, il est probable que les personnes avec qui le chef de ménage entretient des relations amicales appartiennent, pour une large part, aux mêmes tranches d'âge que lui. Aussi, le taux de participation aux visites pour une naissance est maximal pour la tranche d'âge 25-34 ans, c'est-à-dire là où la fécondité est maximale. De même, le taux de visites pour décès est maximal pour la tranche d'âge la plus âgée, c'est-à-dire là où les décès sont les plus nombreux.

En second lieu, la participation croît avec le revenu du ménage : les ménages appartenant au quartile le plus pauvre sont seulement 69% à avoir réalisé au moins une visite au cours des trois mois, contre 83% dans le quartile le plus riche. Quel que soit le type d'événements considérés (les anniversaires étant la seule exception), le taux de participation croît avec le revenu par tête du ménage. L'écart entre les deux quartiles extrêmes est particulièrement important pour les mariages (20 points de différence), alors qu'il est faible pour les décès (6 points de différence). On ne peut cependant pas parler de phénomène d'exclusion lié au revenu, puisque même les plus pauvres participent aux visites de solidarité.

La croissance du taux de participation avec le revenu par tête du ménage est encore valable si on contrôle les autres variables pouvant influencer sur ce taux. Au total, ces résultats indiquent que **le réseau de relations s'élargit avec le revenu du ménage**. Les plus pauvres disposent de moins de relations que les plus riches.

Signalons la moindre participation des ménages dirigés par une femme : 69% des ménages dont le chef est une femme ont réalisé au moins une visite de solidarité au cours des 3

mois précédant l'enquête, contre 79% des ménages dirigés par un homme. L'écart en défaveur des femmes est cette fois systématique quel que soit le type d'événements considérés. Ce phénomène est pour une part lié au fait que les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres.

Natifs et migrants : des comportements similaires

Il y a peu de différence entre le taux de participation des natifs et des migrants, lorsqu'on ne prend pas en compte l'ancienneté de la migration. Si, en revanche, on distique parmi les migrants ceux qui séjournent dans l'agglomération depuis moins de 5 ans (ceux-ci constituent 20 % des migrants), des différences dans le taux de participation apparaissent. Pour l'ensemble des six visites étudiées, les ménages arrivés récemment participent légèrement moins que les migrants de longue date et les natifs réunis : 74 contre 77%. Le taux de participation des ménages récemment arrivés est plus faible notamment pour les décès et pour les mariages, mais est plus élevé pour les naissances et les visites de malades.

Ces chiffres laissent penser que les migrants sont assez bien intégrés à la vie dans l'agglomération. Après leur arrivée, les nouveaux migrants n'ont pas encore de relations très développées avec les autres ménages de l'agglomération. Ils entretiennent alors surtout des contacts avec leur région d'origine, où la fécondité (et par là, le nombre de naissances) reste élevée. A mesure que la durée de séjour augmente, le réseau de relations s'élargit et leur taux de participation se rapproche de celui des natifs.

III B - Le montants des dépenses engagées et la pression sociale

Rappelons que les visites de solidarité étudiées ici ne prennent en compte que celles effectuées au nom du ménage. Ceci sous-estime les flux monétaires engendrés par les visites car il n'est pas rare, en cas de décès par exemple, que des dons soient offerts au nom d'une famille élargie, du fokontany, d'une église, etc. De la même manière, les dons faits à titre individuel par les membres du ménage autres que le chef et, éventuellement, son conjoint, échappent à l'observation.

Les montants totaux engagés

Pour l'ensemble des six visites de solidarité étudiées, **les dépenses monétaires et en nature pour l'ensemble des ménages de l'agglomération se montent à 2,9 milliards par trimestre, soit près de 11,5 milliards par an.** 29% de ce montant est consacré aux cadeaux de mariage, tandis que 19% est lié à un don pour cause de décès. Au total, près de la moitié de la dépense totale est donc imputable aux mariages et aux décès. Parmi les autres types d'événements, les cadeaux d'anniversaires et jubilés, bien qu'ils soient rarement pratiqués, représentent 10% de la dépense totale, ce qui leur donne un poids presque aussi important que les visites de malade (11%) ou les naissances (14%). **La dépense moyenne des ménages ayant effectué au moins une visite de solidarité se chiffre, quant à elle, à 71 000 Fmg par an.**

Les dépenses sont très dispersées d'un ménage à l'autre. Cette dispersion provient entre autres des différences de nature des dons effectués. Pour un même ménage donateur, selon le degré de relation que le ménage entretient avec la famille visitée, la valeur du don varie

sensiblement. Dans le cas d'un décès par exemple, lorsque la famille visitée est proche, on fait don d'un linceul, souvent plus coûteux qu'un simple don monétaire.

Tableau 24
Dépenses annuelles engagées par type de visites

Caractéristiques du ménage	Type d'événement						Total
	Naissance	Mariage	Événement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	
Répartition (%)							
Quartile du revenu par tête							
Q1	20,2	9,4	11,6	14,9	19,1	19,0	14,7
Q2	14,2	12,3	13,2	1,5*	16,2	21,8	13,8
Q3	24,5	22,0	23,6	22,6	24,1	19,1	22,4
Q4	41,2	56,3	51,5	61,0	40,5	40,1	49,1
Migration							
Migrant	39,4	36,9	41,8	31,6	39,8	29,5	36,4
Natif	60,6	63,1	58,2	68,4	60,2	70,5	63,6
Total	100	100	100	100	100	100	100
Montant annuel (millions de Fmg)	1 568	3 363	1 944	1 209	1 293	2 182	11 559

Source : Enquête SET97, MADIO. (*) : effectif inférieur à 20.

La somme globale ainsi transférée est inégalement répartie entre les ménages visiteurs. Le quartile le plus pauvre ne contribue qu'à hauteur de 15% du total alors que le quartile le plus riche y contribue pour près de la moitié. La part de ce dernier dépasse toujours 40% du total, quel que soit le type de visites considérées. En d'autres termes, **les principaux pourvoyeurs de cadeaux de visites sont les ménages riches**. Les dépenses liées aux visites "traditionnelles" (naissance, visite de malade, décès) semblent mieux réparties que les autres. Par exemple pour les décès, la part du quartile le plus riche "n'est que" de 40% tandis que les 3 autres quartiles de ménage contribuent chacun pour près de 20%. En revanche, la part des plus riches atteint 61% pour les anniversaires et jubilés, ce qui confirme la polarisation de ce type de visite sur les ménages aisés.

En volume, les ménages migrants contribuent relativement plus que les natifs. En effet, les migrants contribuent pour 36% du total transféré, alors qu'en effectif, ils représentent 30% des ménages. Les migrants sont plus sollicités de par le fait qu'outre les visites de solidarité qu'ils font à l'intérieur de l'agglomération, ils continuent aussi d'entretenir des relations avec leur région d'origine. De plus, les ménages de migrants sont en moyenne plus nantis que ceux de natifs.

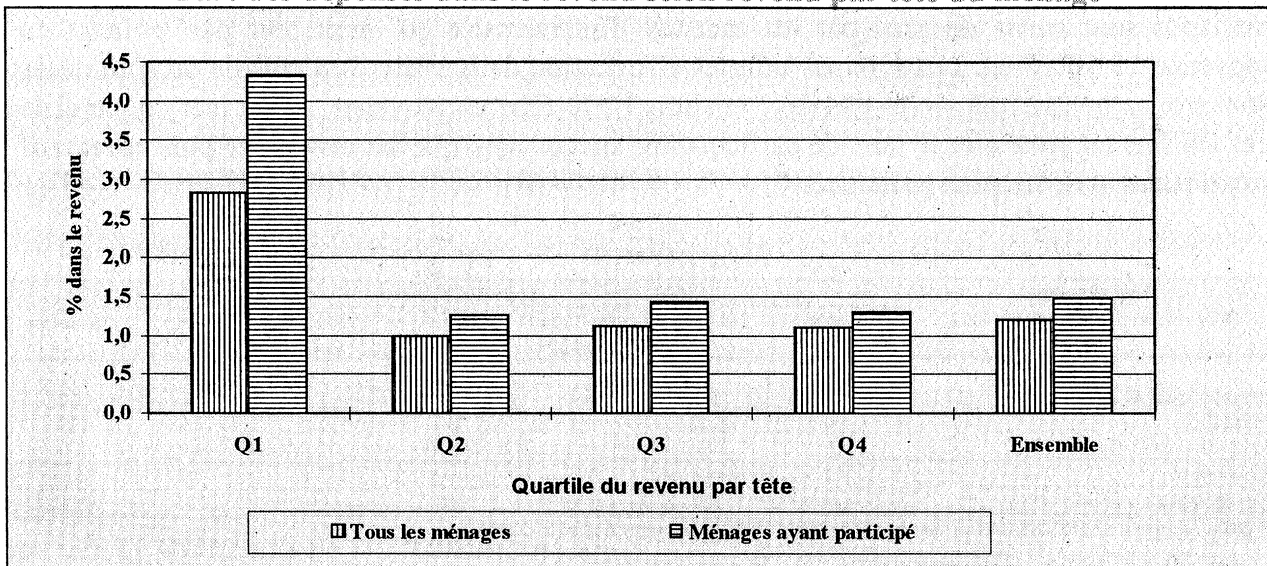
Les ménages qui participent font en moyenne 3,3 famangiana par trimestre, soit 1,1 par mois. Les fréquences les plus élevées concernent les visites de malade et les décès : en moyenne, les ménages qui ont participé à ce type de famangiana en ont fait 1,8 en trois mois, soit à peu près une visite toutes les 7 semaines.

Une participation symbolique

La part du revenu des ménages consacrée aux visites de solidarité est de 1,2% pour l'ensemble des ménages (1,5% pour les ménages ayant participé). Comparée à d'autres coefficients budgétaires, cette part, qu'on pourrait qualifier de "part du revenu consacrée à la vie sociale" (qui constitue une mesure de la "pression sociale" s'exerçant sur les ménages) semble assez faible. A titre de comparaison, en 1995, les ménages de l'agglomération

consacraient 46,9% de leurs dépenses à l'alimentation, 5,7% à l'éducation et aux loisirs et 4% à la santé⁽¹⁷⁾.

Graphique 4
Part des dépenses dans le revenu selon revenu par tête du ménage



Source : Enquête SET97, MADIO.

Cette faible part dans le revenu va de pair avec un taux de participation des ménages qui, lui, est élevé. Ainsi, même si la majorité des ménages participe aux visites de solidarité, le volume des transferts monétaires et en nature qui en résulte est faible. **Au niveau de chaque ménage, le don réalisé lors d'une visite de solidarité a surtout un caractère symbolique,** et n'est pas vraisemblablement destiné à soutenir financièrement la famille visitée. La faiblesse du niveau de revenu des ménages empêche ceux-ci de faire des dons trop élevés.

Le poids des visites dans le revenu varie avec les caractéristiques du ménage. En particulier, les ménages du quartile le plus pauvre consacrent 2,8% de leur revenu à la vie sociale (4,3% pour les ménages ayant effectué au moins une visite), alors que ce pourcentage ne dépasse pas 1,1% pour les autres quartiles. Par rapport aux moyens dont ils disposent, la pression sociale est plus forte à l'endroit des plus pauvres.

III C - Montant moyen des cadeaux

Pour avoir une idée plus précise de la pratique des famangiana, nous avons étudié, dans une dernière partie les montants moyens donnés (ou dépensés, dans le cas d'un cadeau en nature) à chaque visite par les ménages. Ce montant moyen est obtenu en rapportant la dépense totale du ménage et le nombre de visites effectuées, et ce pour chaque type de visite. Ce calcul permet d'étudier globalement les différences de comportements *entre* les ménages, mais non les différences de comportements d'un même ménage vis-à-vis des familles visitées. On pourrait en effet penser que le montant donné par un ménage lors d'une visite varie selon le lien de parenté avec la famille visitée (par exemple). En outre, le montant dépensé est lié avec les caractéristiques du cadeau : en espèces ou en nature.

17) MADIO (1995), "La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo".

Les cadeaux de mariage et d'anniversaire sont les plus onéreux

Du point de vue du montant du famangiana, ce sont les cadeaux de mariage qui tiennent la première place. Le montant moyen de tels cadeaux est en effet de 14 000 Fmg. Les mariages sont suivis de près par les cadeaux d'anniversaire qui pour leur part coûtent en moyenne 13 900 Fmg. Les sommes offertes à l'occasion de la visite d'un malade ou d'un décès sont trois à quatre fois moins élevées : environ 3 500 Fmg en moyenne. Si on met en parallèle ces chiffres moyens avec le taux de participation, on constate que **les visites les plus rarement pratiquées sont les plus coûteuses.**

Tableau 25
Caractéristiques des montants donnés à chaque famangiana

(milliers de Fmg) Caractéristiques de la dépense	Type d'événement						
	Naissance	Mariage	Evénement religieux	Anniversaire, jubilé	Visite d'un malade	Décès	Ensemble
Premier quartile	1,0	5,0	2,0	3,0	1,0	1,0	1,2
Médiane	2,0	10,0	4,1	7,5	2,5	2,0	2,9
Troisième quartile	5,0	20,0	8,3	22,5	5,0	3,0	6,0
Moyenne	4,5	14,1	7,4	13,9	3,6	3,4	5,3
Coefficient de variation (%)	146	95	136	126	151	191	130

Source : Enquête SET97, MADIO. Calculs effectués sur les ménages ayant réalisé la dépense.

De grandes dispersions entre les ménages

Le montant moyen des dons réalisé est très inégal d'un ménage à l'autre. Les différences les plus fortes apparaissent pour les décès qui, il est vrai, impliquent un très large éventail de ménages. En effet, à l'occasion d'un décès, 50% des ménages font un don compris entre 1 000 et 3 000 Fmg. Mais aux extrêmes, 10% des ménages font un "famangiana manjo" supérieur ou égal à 5 000 Fmg, et 5% un don moyen de 10 000 Fmg ou plus, le montant maximum pouvant être très élevé (supérieur à 100 000 Fmg). D'où un coefficient de variation élevé de 191%.

En plus du fait que les cadeaux de mariage sont les plus coûteux vient s'ajouter le fait que les dépenses moyennes pour ce type d'événements sont plus homogènes que les dépenses des autres famangiana. Seulement un ménage sur quatre fait un cadeau de mariage de moins de 5 000 Fmg, tandis qu'un autre quart fait un don de plus de 20 000 Fmg. Les cadeaux de mariages semblent donc pouvoir apporter un soutien non-négligeable pour les nouveaux mariés.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	2
Résumé.....	4
I.- STRUCTURE DES MENAGES ET FORMES DE LA COHABITATION.....	6
IA – La structure des ménages de l'agglomération d'Antananarivo.....	7
– Caractéristiques des chefs de ménage.....	8
– Taille des ménages et rapports de dépendance.....	8
– Le revenu des ménages.....	10
IB – Les situations individuelles.....	11
– Statut à l'intérieur des ménages.....	11
– La cohabitation entre parents et enfants.....	13
II.- LES TRANSFERTS ENTRE LES MENAGES.....	15
IIA – Champ de l'étude.....	15
IIB – Les réseaux de solidarité.....	16
– L'insertion dans les réseaux de solidarité.....	16
– Lien de parenté entre partenaires.....	18
– Lieux de résidence des partenaires.....	20
– Situation professionnelle des partenaires.....	21
IIC – Description des transferts : nature, montants, origine et destination.....	22
– Caractéristiques générales.....	22
– Montant des transferts.....	24
IID – Transferts et caractéristiques des ménages.....	27
– Montant moyen des transferts selon les catégories de ménages.....	27
– Montant totaux engagés et solde par catégorie de ménages.....	28
– Part des transferts dans le revenu : la pression sociale.....	28
– Transferts et générations.....	29
– Impacts des transferts sur les inégalités entre ménages.....	32
III.- LES FAMANGIANA OU LES VISITES DE SOLIDARITE.....	33
IIIA – Champ de l'étude.....	33
IIIB – La participation aux visites de solidarité.....	35
– Une participation massive.....	35
– Le taux de participation augmenté avec l'âge et le revenu.....	36
– Natifs et migrants : des comportements similaires.....	37
IIIC – Le montants des dépenses engagées et la pression sociale.....	37
– Les montants totaux engagés.....	37
– Une participation symbolique.....	38
IIID – Montant moyen des cadeaux.....	39
– Les cadeaux de mariage et d'anniversaire sont les plus onéreux.....	39
– De grandes dispersions entre les ménages.....	40

METHODOLOGIE

TRANSFERTS ET RESEAUX DE SOLIDARITE EN CHIFFRES : Agglomération d'Antananarivo 1997

INDEX DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Répartition des ménages selon les caractéristiques du chef.....	7
<u>Tableau 2</u> : Taille des ménages et rapports de dépendance.....	9
<u>Tableau 3</u> : Revenus mensuels des ménages.....	10
<u>Tableau 4</u> : Lien de parenté avec le chef de ménage selon l'âge.....	11
<u>Tableau 5</u> : Statut dans le ménage selon l'âge et la durée écoulée depuis l'arrivée à Antananarivo.....	12
<u>Tableau 6</u> : Proportion d'individus vivant avec ses parents selon l'âge.....	13
<u>Tableau 7</u> : Proportion d'individus de 60 ans et plus vivant avec leurs enfants.....	14
<u>Tableau 8</u> : Fréquence des transferts par type de ménages.....	16
<u>Tableau 9</u> : Répartition des partenaires selon le lien de parenté avec le chef de ménage.....	18
<u>Tableau 10</u> : Probabilité d'avoir effectué un transfert avec un partenaire hors-ménage.....	19
<u>Tableau 11</u> : Répartition des partenaires selon le lieu de résidence.....	20
<u>Tableau 12</u> : Répartition des partenaires selon la statut d'activité.....	22
<u>Tableau 13</u> : Type de transferts réalisées selon lieu de résidence du partenaire.....	23
<u>Tableau 14</u> : Proportion de prêts et de dons selon lien de parenté avec le partenaire.....	23
<u>Tableau 15</u> : Volume annuel des transferts selon le lieu de destination ou de provenance.....	25
<u>Tableau 16</u> : Montants annuels moyens et médians de transferts.....	26
<u>Tableau 17</u> : Montants annuels moyens des transferts selon les caractéristiques du ménage.....	27
<u>Tableau 18</u> : Répartition des montants engagés selon le type de ménages.....	28
<u>Tableau 19</u> : Poids des transferts dans le revenu des ménages.....	29
<u>Tableau 20</u> : Montant annuel des transferts avec les parents et les enfants selon l'âge.....	31
<u>Tableau 21</u> : Variation des revenus des ménages avant et après transferts.....	33
<u>Tableau 22</u> : Statistiques sur le revenu par unité de consommation avant et après transferts.....	33
<u>Tableau 23</u> : Taux de participation aux famangiana selon les caractéristiques du chef de ménage.....	35
<u>Tableau 24</u> : Dépenses annuelles engagées par type de visites.....	38
<u>Tableau 25</u> : Caractéristiques des montants données à chaque famangiana (milliers de Fmg).....	40

INDEX DES GRAPHIQUES

<u>Graphique 1</u> : Taille des ménages selon l'âge du chef.....	9
<u>Graphique 2</u> : Taux de participation aux transferts selon l'âge du chef de ménage.....	30
<u>Graphique 3</u> : Montants annuels globaux des transferts donnés et reçus selon l'âge du chef de ménage.....	31
<u>Graphique 4</u> : Part des dépenses dans le revenu selon revenu par tête du ménage.....	39

METHODOLOGIE

L'enquête Santé-Education-Transferts (SET97) est une enquête statistique auprès des ménages, qui a été réalisée pour la première fois dans l'agglomération d'Antananarivo aux mois de mai et juin 1997. Elle répond à trois objectifs :

- fournir des informations générales sur la maladie, la demande de soins, les conditions de maternité (volet *santé*) ;
- fournir des informations sur l'éducation : la mobilité scolaire, les inégalités en matière d'éducation, les comportements et des perspectives individuelles (volet *éducation*) ;
- quantifier le poids et la portée économique des solidarités monétaires et en nature entre les ménages (volet *transferts*).

L'enquête SET97 porte sur un échantillon de 1 022 ménages, tiré de manière aléatoire à partir de l'échantillon des 3 000 ménages interrogés lors de l'enquête emploi 1997. On obtient ainsi un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages de l'agglomération d'Antananarivo, à un taux de sondage de 1/200 environ. Les questions sur les transferts ont été posées aux chefs de ménage et/ou à leurs conjoints, avec un mode de questionnement qui tente, dans la mesure du possible, de limiter la sous-estimation des transferts donnés, et surtout reçus, habituellement observée dans ce type d'enquête.

En comparaison avec des enquêtes similaires, un des avantages de l'enquête SET97 est qu'elle a été réalisée sur un sous-échantillon de l'enquête emploi. Outre les informations portant sur les sujets principaux étudiés, on dispose donc d'informations précises sur les conditions d'activité et sur les revenus des individus, qui enrichissent considérablement l'analyse qu'on peut faire des sujets abordés.

La collecte des données de SET97 a mobilisé une équipe de 11 superviseurs et de 33 enquêteurs. Pour la saisie informatique des questionnaires, une vingtaine d'opérateurs ont été également mobilisés. Les opérations de terrain, lancées à la mi-mai 1997, ont été achevées à la mi-juin. Les données apurées ont pu être obtenues vers la mi-août 1997.

CONCEPTS ET INDICATEURS

Ménage : groupe de personnes habitant sous le même toit, mettant en commun leurs ressources, prenant leur repas ensemble, et reconnaissant l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage.

Membre d'un ménage : personne ayant sa résidence habituelle dans le ménage, en excluant ceux qui sont absents pour une longue durée (6 mois ou plus).

Rapport de dépendance : Rapport entre le nombre d'inactifs et chômeurs et le nombre d'actifs occupés.

Echelle d'Oxford : Echelle de consommation, conférant un poids différent à chaque membre d'un ménage afin de prendre en compte l'existence d'économies d'échelle liées à la vie commune. Dans l'échelle d'Oxford, un coefficient de consommation de 1 est attribué au premier adulte (chef de ménage), un coefficient de 0,7 aux autres adultes de 15 ans et plus, et un coefficient de 0,5 aux enfants de moins de 15 ans.

Transfert ou aide : Flux matériel ou monétaire entre personnes habitant deux ménages différents.

Solde net des transferts : Différence entre les transferts reçus et transferts donnés.

Taux de pression sociale : Mesure de la charge liée à la vie sociale. Une première mesure est obtenue en rapportant le solde net des transferts au revenu primaire. Une seconde mesure est obtenue en rapportant le montant des transferts donnés au montant du revenu primaire augmenté du montant des transferts reçus.

Indice de Gini : Indice destiné à mesurer le caractère plus ou moins concentré d'une distribution, et dont la valeur est comprise entre 0 et 1. La valeur 0 correspond à une distribution parfaitement égalitaire (chaque ménage perçoit le même revenu), tandis que la valeur 1 correspond à une distribution extrêmement inégalitaire (un ménage est en possession de tout le revenu).

Rapport inter-quartile : Rapport entre le revenu délimitant les 75% les plus riches et celui délimitant les 25% les plus pauvres.

Coefficient de variation : Rapport entre l'écart-type d'une distribution et sa moyenne.

Famangiana ou visite de solidarité : Forme de solidarité qui se manifeste par une visite accompagnée d'un don.

Transferts entre les ménages et revenus de solidarité en chiffres

Agglomération d'Antananarivo 1997

Structure des ménages

Nombre de ménages :	212 000
Proportion de ménages nucléaires :	66%
Proportion de ménages avec membres non apparentés au chef :	1,4%
Rapport de dépendance (Inactifs/Actifs occupés) :	1,3
Proportion d'enfants [5,9] ans ne vivant pas avec ses deux parents :	5,2%

Transferts entre les ménages

Part des ménages ayant versé un transfert au cours des 6 derniers mois :	48%
Part des ménages ayant reçu un transfert au cours des 6 derniers mois :	40%
Part des ménages ayant versé et reçu un transfert au cours des 6 derniers mois :	22%
Part des ménages n'ayant ni versé ni reçu de transfert au cours des 6 derniers mois :	34%
Partenaires des transferts reçus : parents ou enfants :	61%
Partenaires des transferts versés : parents ou enfants :	63%
Origine du partenaire des transferts versés : Agglomération d'Antananarivo :	75%
Origine du partenaire des transferts reçus : Agglomération d'Antananarivo :	80%

Montant des transferts entre les ménages

Montant total des transferts versés en 1997 :	27 milliards de Fmg
Montant total des transferts reçus en 1997 :	34 milliards de Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) vis à vis du milieu rural :	-0,9 milliards de Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) vis à vis de l'étranger :	+7,6 milliards de Fmg
Montant annuel moyen par ménage des transferts versés : quartile le plus pauvre :	54 000 Fmg
Montant annuel moyen par ménage des transferts versés : quartile le plus riche :	276 000 Fmg
Montant annuel moyen par ménage des transferts reçus : quartile le plus pauvre :	200 000 Fmg
Montant annuel moyen par ménage des transferts reçus : quartile le plus riche :	237 000 Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) par type de ménages : ménages publics :	-63 000 Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) par type de ménages : ménages privés formel :	-11 000 Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) par type de ménages : ménages informel :	+10 000 Fmg
Solde des transferts (reçus-versés) par type de ménages : ménages chômeurs/inactifs :	+426 000 Fmg
Variation du revenu après transfert par rapport au revenu d'activité : ménages publics :	-2,1%
Variation du revenu après transfert par rapport au revenu d'activité : ménages form. :	-0,2%
Variation du revenu après transfert par rapport au revenu d'activité : ménages inform. :	+0,3%
Variation du revenu après transfert par rapport au revenu d'activité : ménages chô./ina :	+23,6%

Famangiana ou visites de solidarité

Proportion de ménages ayant participé à des famangiana (3 mois précédant l'enquête) :	77%
Montant annuel total des famangiana en 1997 :	12 milliards de Fmg
Montant annuel moyen des famangiana par ménage :	71 000 Fmg
Proportion du revenu d'activité consacré aux famangiana :	1,2%
Répartition des famangiana par type : cadeaux de mariage :	29%
Répartition des famangiana par type : cadeaux de décès :	19%
Répartition des famangiana par type : événements religieux :	17%